



Programme d'Appui aux PME/PMI
et à la Maîtrise des Technologies
d'Information et de Communication (PME II)

REVUE DE PRESSE

Du 25 au 28 Novembre 2012



Programme cofinancé par l'Algérie et l'Union Européenne

Palais des expositions Pins Maritimes - Mohammadia - Alger

Tél. : +213 (0) 21 21 00 68 - Fax : +213 (0) 21 21 00 86 - e-mail : contact@algerie-pme2.dz

www.algerie-pme2.dz

SOMMAIRE

Environnement de la PME	
Les pôles de compétitivité sont-ils pensables en Algérie ?	4
Investissements étrangers La règle 49/51 devrait être rediscutée	8
La formule permettra de booster la production nationale Vers le retour au crédit à la consommation	9
Médicaments La facture des importations toujours en hausse	10
Energies renouvelables à l'horizon 2030 l'Algérie vise 40% de sa consommation nationale	11
Pour créer un cercle "vertueux économique" - Le FCE propose six chantiers fiscaux	14
La sécurité alimentaire doit être placée au cœur de la réflexion des CES	15
Le redressement de l'industrie nationale, un grand défi pour soutenir la production locale	17
Crédit à la consommation - Booster la production nationale	18
Forum des chefs d'entreprise - Six chantiers fiscaux pour la croissance	19
Redressement de l'industrie nationale	21
Conseil de la concurrence - L'installation pour bientôt	22
Une grave tension inflationniste menace l'économie et les ménages Le taux a atteint 8,3% en octobre	24
Rachid Sekak. Economiste et expert en finances «Il faut un tissu productif pour éradiquer le change parallèle»	26
TIC	
Notre vie numérique dans une carte à puce	28
Pour les ISP, Algérie Télécom n'est pas intéressée par un partenariat avec le privé	29
Une avancée balbutiante des TIC dans la gestion des établissements scolaires algériens	31
«Il y aura un grand institut de formation dans les technologies de pointe» à Sidi Abdallah	33
COOPERATION / INTERNATIONAL	
Propriété intellectuelle Impérative coopération entre l'OPMI et l'Algérie	36
Le ministre turc des AE entame une visite de travail en Algérie "Porter le volume des échanges commerciaux à 10 milliards de dollars"	37
Les projets de partenariats quasiment finalisés Raffarin et Rahmani balisent le terrain	39
Le chef de la diplomatie turque en visite à Alger Ankara mise sur un volume d'échanges de 10 milliards de dollars	41
Point de presse conjoint Rahmani-Raffarin "Le sommet Bouteflika-Hollande donnera un second souffle aux relations"	43
Projets Renault, Sanofi, Total, Lafarge Pas d'annonce avant la visite de Hollande à Alger	45
Révision éventuelle de la loi des 49/51% L'Algérie osera-t-elle?	47
La coopération entre le CNES et le CES et avec le CESE passée en revue à Rabat	49
IBM clique sur les relations universitaires	50

SOMMAIRE Suite ...

Algérie-Serbie 250 entreprises veulent investir en Algérie	51
Coopération algéro-américaine dans la biotechnologie Du concret dès le 5 décembre prochain	53
Workshop sur l'industrie plastique Le marché algérien convoité par les PME italiennes	54
Formation professionnelle La coopération algéro-chinoise évoquée à Alger	57
Point de presse conjoint Rahmani-Raffarin "Le sommet Bouteflika-Hollande donnera un second souffle aux relations"	58
Plastiques et caoutchouc Les entreprises italiennes prêtes à s'installer en Algérie	60
EVENEMENTS	
Conférence arabe mardi prochain à Alger sur le développement des informations industrielles	62
Séminaire à Rabat sur la "sécurité alimentaire et solidarités dans l'espace euro- méditerranéen	63

Support	Le Soir d'Algérie	Date	26 Novembre 2012
Titre	Les pôles de compétitivité sont-ils pensables en Algérie ?		

Pôle de compétitivité, pôle de compétence et pôle d'excellence sont des initiatives de gestion modernes prises aux niveaux régional, communal, sectoriel, etc. Ils sont soutenus par des PPP (partenariat/public/privé) et du mouvement patronal, syndical et associatif.

Ces pôles sont installés dans une zone industrielle, une commune, une région, un secteur d'activité, par exemple : les exportations, le tourisme, etc. ; une filière (dattes, agrumes, olives, etc.)

Tels sont les défis qui attendent le gouvernement algérien pour stimuler les synergies nécessaires entre l'entreprise algérienne, l'environnement administratif et les établissements de formation technique et universitaire. Mais cela suppose une prise de conscience collective afin que les nombreux préalables, faisant obstacle à l'évolution de notre pays en la matière, soient levés.

Les pôles de compétence et d'excellence étant une autre dimension de la compétition économique mondiale, attardons-nous dans cette réflexion à la compétitivité, grand sujet d'actualité dans le monde en raison des concepts nouveaux qui se font jour. Placés dans un même espace de formation, de recherche, d'industrie, de travail, les pôles de compétitivité consistent en la mutualisation des connaissances et du travail. Le concept est né au Japon, puis il fut relayé par les Etats-Unis sous le vocable de cluster.

Les pôles de compétitivité se sont depuis une dizaine d'années généralisés à travers l'ensemble des pays européens, en Chine et dans un certain nombre d'autres pays émergents comme l'Inde, le Brésil, etc. Ces clusters sont définis comme étant le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics et privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement à travers l'innovation.

Dans ce cadre, ils bénéficient de subventions publiques et d'incitations fiscales, dans le but de rendre l'économie plus compétitive. En somme, c'est la combinaison de trois éléments appelés aussi chaîne des valeurs : entreprises/ formation-université/centre de recherche installés sur un même territoire. La compétition entre pays est tellement rude que ceux-ci ne cessent de s'adapter à travers la création d'un environnement favorable assis sur trois critères : le partenariat/ l'innovation et la visibilité en vue de la recherche de gains de productivité.

Les conclusions du rapport Gallois proposé ces jours-ci au gouvernement français en donne une bonne illustration. La Chine a de son côté créé des dizaines de pôles de compétitivité pour faire en sorte que «le plus grand atelier du monde» devienne le premier laboratoire de la planète avec des coûts du travail inférieurs à ceux de ses concurrents économiques. Voilà un des secrets de la réussite de la compétitivité, but d'ailleurs vers lequel tendent majoritairement les pays développés et de plus en plus de pays émergents. Notre pays peut-il s'inscrire dans cette dynamique ?

Des intentions se manifestent ici et là par des universités et des entreprises timidement, pour ne pas dire sans trop de conviction en l'absence de vision politique globale, de schémas stratégiques industriels, de décentralisation effective (ou à défaut de déconcentration) des centres de décision au niveau régional ou des wilayas et supposant par conséquent de véritables plans directeurs sectoriels et spatiaux.

Il faut dire aussi que les entrepreneurs algériens et même les universitaires ne perdent pas de vue l'environnement socioéconomique national dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est peu favorable à l'évolution de l'entreprise (Cf. précédent article de l'auteur intitulé «Point de vue sur la polémique entre universitaires algériens au Canada», in Le Soir d'Algérie du 24 septembre 2012).

Jugeons-en, à travers les classements de l'Algérie dans un certain nombre de domaines ayant un rapport avec l'université, l'entreprise, le travail et l'indice de développement humain du pays. - Dans le classement 2012 du Doing Business de la SFI (Société financière internationale, filiale de la Banque mondiale), l'Algérie se situe à la 152e position sur 171 pays, en matière d'efficience de l'administration, dans les domaines de la fiscalité, du climat des affaires, du commerce extérieur, de la création d'entreprises, etc.

Dans le cadre de la région Mena (Moyen- Orient/Afrique du Nord), notre pays se situe loin derrière l'Arabie Saoudite (22e) et même les territoires palestiniens (Cisjordanie et Ghaza) classés à la 135e position... Ce sont surtout les procédures (14 contre 8 pour la zone Mena) qui sont pointés du doigt par ce rapport. En effet, celui-ci place l'Algérie, en matière administrative, à la 165e position sur 171; le raccordement de l'électricité est de 159 jours, alors qu'il en faut la moitié dans la zone Mena et son prix est plus élevé de 40% que la moyenne de la zone du Moyen-Orient/Afrique du Nord...

C'est quand même un comble de relever qu'un pays réputé pour ses ressources énergétiques vend de l'électricité à des tarifs plus prohibitifs que des pays similaires, sans que ceux-ci aient les potentialités naturelles leur permettant d'en produire autant, comme c'est le cas à titre d'exemple de la Jordanie ou des territoires palestiniens ; que chez nous le transport et la distribution de ce produit en Algérie étaient assurés de façon fiable et continue : les coupures chroniques de l'électricité sont une constante dans notre pays, depuis la fin des années 1960, et les fréquentes pannes de courant électrique sont accentuées, durant cette dernière décennie, sous des prétextes de délestage.

Notons que le délestage n'est ni plus ni moins qu'une technique de gestion, existant dans le monde entier sans aucun inconvénient, consistant en l'arrêt volontaire des approvisionnements d'un quartier pour rétablir instantanément l'équilibre entre la production et la consommation. Mais d'une façon générale, le consommateur ne s'en rend pas compte et encore moins d'en pâtir à ce point. Voilà qu'une technique de gestion routinière est présentée aux consommateurs d'énergie comme la mer à boire...

Heureusement que notre pays ne se trouve sur les routes des typhons, des tornades et des ouragans du genre Katarina, Cindy, etc., sinon nos populations seraient totalement privées des bienfaits de la civilisation...

Cette réalité n'est pas propre à la fourniture chaotique de l'électricité par Sonelgaz et ses services annexes et connexes, ou encore à la distribution de l'eau régulièrement rationnée dans certains quartiers et autres villes et villages du pays, depuis une quarantaine d'années...

Cette réalité des pays arriérés est confortée aujourd'hui par les arrêts techniques récurrents du réseau informatique d'un certain nombre d'institutions et d'organismes, tels la Cnas, Algérie Poste, Internet, Air Algérie, etc. Algérie Poste, société commerciale, placée en position de monopole dans toutes les relations du Trésor avec les citoyens pour les paiements des salaires des fonctionnaires, des retraités, etc., soumet à une véritable torture ses clients avec ces fréquentes pannes quotidiennes du réseau pour le moins incompréhensibles.

Quelle est la finalité de l'informatisation des systèmes de gestion sinon de réduire les pertes de temps et de comprimer les coûts ? Et on s'étonne de l'extrême mobilité des Algériens, qui passent une grande partie de leur existence en dehors de leur lieu de travail, au point de provoquer la congestion des services administratifs, des embouteillages monstres des trottoirs et d'encombres sans équivalent des chaussées par les voitures...

Tout le monde court dans tous les sens, en quête de solutions à des problèmes bureaucratiques qu'il n'aurait jamais dû connaître avec des méthodes de gestion plus appropriées, des compétences avérées aux commandes, des systèmes de contrôle assortis de sanctions positives et négatives des responsables...

Si l'informatisation des données, des systèmes de gestion des réseaux des institutions, des organismes et des entreprises parapubliques étaient généralisée et plus fiables, sans doute que l'Algérie pourrait prétendre réduire la masse de paperasses en circulation et par conséquent limiter la mobilité autant coûteuse qu'inutile des gens. Je profite au passage pour poser la question de savoir à quand l'application du NIS (Numéro d'identifiant social) dont l'existence légale est consacrée dans des textes en souffrance à ce jour, comme tant d'autres lois qui attendent depuis des années des décrets exécutifs...

Comme autre carence signalée par le rapport de la SFI, il apparaît que la pression fiscale subie par les entreprises algériennes se situe à 72% du profit net, tandis que la moyenne des pays de la même zone est plafonnée à 32% ; représentant la moitié versée par les entreprises d'un Etat comme l'Algérie qui bénéficie de la manne céleste...

S'agissant des opérations du commerce extérieur algérien, le rapport de la filiale de la Banque mondiale indique que les coûts à l'export sont au même niveau que les coûts à l'import et ils sont trois fois plus élevés qu'en Tunisie et au Maroc... voilà une autre explication entre autres au fait que les exportations hors hydrocarbures sont à un niveau insignifiant, soit 3% en comptant les sous-produits pétroliers. –

Le classement des universités algériennes est encore plus alarmant. En effet, la meilleure université algérienne, en l'occurrence celle de Tlemcen, apparaît à un niveau moyen en Afrique dans le Top 100 et il y en a deux qui sont littéralement les dernières du continent.

Cf. étude 2012 du Centre Shanghai-Jiao Tong. A titre d'exemple l'Université d'Alger, qui compte parmi les mieux placées des universités algériennes, est classée à la 6 275e place sur 12 000 universités mondiales et elle est recensée à la 75e sur 100 universités en Afrique ; c'est dans la tranche des 6 000 à 10 000 que figurent le gros de nos universités, en compagnie des pays les moins avancés : Béjaïa (Mira) 7 441; Polytechnique d'Alger 7 627; Ecole des travaux publics 7 836 ; Tizi-Ouzou (Mouloud-Mammeri) 7 872 ; Laghouat (Telidji) 8 849 ; Skikda 9 257 ; M'sila 9 783...

La compétitivité est également intimement liée à l'innovation. Voilà un chiffre qui donne le tournis : en matière d'innovation, autre critère de qualification des entreprises et des universités, notre pays se situe à la 128e sur 128 pays derrière le Niger, le Tchad...

Dans les dépôts de brevets en particulier et de l'invention d'une manière générale, sur 63 millions de brevets déposés à ce jour dans le monde, l'Algérie en compte 6 000, dont 80% sont déposés par des étrangers, soit un millionième ; notons que la population algérienne représente, si on compte les Algériens vivant à l'étranger, pas loin de 1 millième de la population mondiale...

Mais en matière de dépôts de brevets en Algérie, ces chiffres classent notre pays à la dernière position mondiale en 2012... (Cf. maghrebmergent, selon des sources Inapi). Il semble, d'après ce rapport, que les inventeurs algériens n'aient pas confiance dans le brevetage en Algérie, alors qu'un seul ressortissant de ce pays, le chercheur Belkacem Habba, vivant aux UEtats-Unis détient à lui seul 500 brevets...

Combien sont-ils les génies algériens qui «enrichissent» le reste du monde ? Leur nombre est incalculable et leurs inventions insoupçonnées. Quant à l'utilisation d'internet, l'Algérie est classée à la 176e position mondiale sur 178 pays, «soit la dernière au monde parmi les pays concernés par le test en matière de débit Internet» (Cf. www.netIndex.com) ; une source pour les statistiques globales à larges bandes, compilées à l'aide de plus d'un milliard de résultats recueillis à partir de speedtest.net qui révèlent ces données sur son site.

Dans le dernier classement de 2012, l'Algérie vient d'être classée à la 120e position sur 135 pays par le World Economic Forum, dans le cadre des inégalités entre sexe dans le monde : se situant ainsi dans le dernier carré, en matière de réduction d'inégalités entre genres. Ce classement établi à travers the Global Gender Gap Report (rapport sur les écarts entre genres) classe les pays selon leur capacité à réduire les inégalités entre les sexes dans quatre principaux domaines : la santé et la survie, l'accès à l'éducation, la participation politique et l'égalité économique.

En matière de disparités économiques, notre pays accuse un grand retard et le rapport fait ressortir de plus grandes inégalités entre Algériens et Algériennes ; en l'espèce l'Algérie occupe une peu glorieuse place de 131e sur 135 pays. Selon ce rapport, «les données indiquent une profonde corrélation entre les pays les plus aptes à réduire les inégalités entre les sexes et les pays les plus compétitifs au plan économique».

Force est d'admettre que ces classements attestent si besoin est que notre pays est loin d'avoir réuni les conditions lui permettant de s'assurer une place, au plan de la compétitivité et de la compétence, dans un monde économique et commercial inexorablement mondialisé et globalisé.

N'est-ce pas de ce côté qu'il faut aussi chercher les raisons qui font que l'Algérie reste en marge du processus d'adhésion à l'OMC ? Une organisation mondiale qui compte désormais 153 membres, représentant 90% du commerce mondial. Ceci pour situer l'ampleur de la tâche du nouveau gouvernement de Abdelmalek Sellal, qui hérite d'une situation économique pour le moins catastrophique, attestée à cet égard par des chiffres têtus...

Kamel Khelifa
Auteur, consultant

Support	Le Soir d'Algérie	Date	26 Novembre 2012
Titre	Investissements étrangers La règle 49/51 devrait être rediscutée		

La règle 49/51 régissant l'investissement étranger, en vigueur depuis la loi de finances complémentaire pour 2009, devrait être rediscutée, voire remise en cause.

C'est ce que le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement a laissé entendre hier. Lors d'une conférence de presse, animée conjointement avec l'ancien Premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin, le ministre de l'Industrie a évoqué une approche davantage pragmatique de la gestion de l'investissement étranger.

«J'aurai à présenter prochainement au gouvernement un dossier sur le redressement industriel», a déclaré Chérif Rahmani qui répondait à une question sur l'impact de la règle 49/51 sur l'attractivité aux investissements des petites et moyennes entreprises notamment étrangères. Sans cibler de manière spécifique cette problématique, une question au demeurant «récurrente » selon lui, le ministre de l'Industrie a toutefois indiqué que ce dossier entend concrétiser, à terme, une ambition technologique et industrielle.

Dans cette optique, il s'agira de «mettre à plat» toutes les questions liées à l'investissement, en termes de procédures s'entend, et ce «sans dogme», dira M. Rahmani. En d'autres termes, cette règle que moult observateurs considèrent régulièrement comme contraignante devra être rediscutée, voire atténuée ou éventuellement remise en cause.

Cela même si le ministre de la Promotion de l'investissement ne manquera pas de réitérer la rhétorique habituelle au gouvernement algérien selon laquelle cette règle ne constitue pas également une contrainte pour les investisseurs étrangers. Et une assertion que l'envoyé spécial du président français, Jean-Pierre Raffarin, ne manquera pas de conforter en «invitant les entreprises françaises à respecter les règles de l'Algérie ».

C. B

Support	Liberté	Date	26 Novembre 2012
Titre	La formule permettra de booster la production nationale Vers le retour au crédit à la consommation		

Le crédit à la consommation, exclusivement destiné à la consommation nationale, sera vraisemblablement de retour très prochainement. En tout cas, l'idée est en train de faire son petit bonhomme de chemin. Jeudi, lors de la réunion gouvernement/UGTA/patronnat, Abdelmadjid Sidi-Saïd en a fait la proposition. Et selon lui, "les participants y adhèrent pleinement".

Sa proposition, qualifiée d'"élément positif", a été "endossée par la réunion". Fort donc de cette adhésion, du gouvernement et du patronnat, "l'UGTA va approfondir la question lors de la conférence nationale sur la production industrielle", précise Sidi-Saïd. Pour cette conférence déjà actée, il reste juste "les instruments pour la programmer".

Et "elle constituera un élément important dans la relance de la production nationale, notamment l'industrie", estime encore le patron de l'UGTA. Ce dernier nous détaille les effets induits de cette proposition qui se traduiront à quatre niveaux. Le retour au crédit à la consommation va booster la production nationale, à travers la consommation du produit national.

Un deuxième effet sur le pouvoir d'achat des travailleurs. Un troisième effet sur l'emploi, car une entreprise qui produit a besoin de recruter. Un quatrième effet sur les salaires qui connaîtront une évolution automatique. Le patron de l'UGTA précise que sa proposition pour le retour au crédit à la consommation vise exclusivement le produit national.

Exit donc pour lui les produits d'importation. "Moi, j'encourage la production chez nous, par éthique et par patriotisme économique", dit Sidi-Saïd qui profite pour dénoncer la frénésie dans l'importation des produits étrangers au détriment des produits nationaux. "Achetez algérien", insiste le patron de l'UGTA qui admet toutefois que le produit national est en retard sur le plan du design par rapport au produit étranger.

"À choisir entre un produit étranger au design accrocheur et un produit national (à l'emballage sobre), je choisirai le produit national, car derrière il y a plusieurs emplois pour les familles algériennes", ajoute-t-il.

Le "rêve" de Sidi-Saïd en tant que syndicaliste c'est le "zéro chômage" en Algérie. À la question de savoir si cette mesure, qui vise exclusivement la production nationale, n'est pas en contradiction avec les règles du marché et de la libre concurrence, le patron de l'UGTA pense le contraire. "Cette mesure existe dans le monde occidental.

En France, le crédit à la consommation pour le produit français est une pratique commerciale très ancienne", a rappelé encore Sidi-Saïd qui cite l'exemple du ministre français du Redressement industriel, Arnault Montebourg, et son combat pour les produits made in France. Il va sans dire que le retour au crédit à la consommation va certainement agréer des familles algériennes au petit budget qui ne peuvent pas payer cash des produits comme le mobilier, l'électroménager, pour ne citer que ces deux créneaux. Mais qui dit que les gros bras de l'import-import vont avaler facilement la pilule.

Nabila SAIDOUN

Support	El Watan	Date	26 Novembre 2012
Titre	Médicaments La facture des importations toujours en hausse		

L'Algérie a importé pour 1,82 milliard de dollars de produits pharmaceutiques durant les dix premiers mois de l'année en cours contre 1,51 milliard de dollars à la même période de l'année dernière, soit une hausse sensible de 20,38%, selon le Centre national d'informatique et des statistiques (CNIS) des Douanes.

Les quantités de médicaments importées ont aussi enregistré une «forte» augmentation de 50%, passant de 19 231 tonnes les dix premiers mois 2011 à 28 851 tonnes à la même période en 2012, a rapporté hier l'APS, citant le CNIS.

La facture des médicaments à usage humain demeure la plus importante avec 1,73 milliard de dollars contre 1,44 milliard, en hausse de 20,13%. Même tendance enregistrée, en matière de volume : de 17 706 tonnes à 27 000 tonnes, soit une hausse de plus de 52% durant la même période de référence.

En seconde position viennent les produits parapharmaceutiques avec 63,47 millions de dollars contre 48,26 millions de dollars, en hausse de 31,5%. La quantité importée des produits parapharmaceutiques a connu une hausse de 24,09%, passant de 1098 tonnes à 1363 tonnes.

Les achats de l'Algérie en matière de médicaments à usage vétérinaire se sont établis à 21,38 millions de dollars contre 18,47 millions de dollars, en hausse de 15,75%. Les quantités importées ont également enregistré une augmentation de 14,28%, passant de 426,35 tonnes à 487,25 tonnes durant la même période de référence.

En 2011, l'Algérie avait importé pour 1,95 milliard de dollars de produits pharmaceutiques, en hausse de 16,86% par rapport à 2010. Le marché national du médicament a représenté, selon l'Union nationale des opérateurs de la pharmacie (UNOP) 2,9 milliards de dollars en 2011, dont 1,85 milliard de dollars d'importation et 1,05 milliard de dollars issu de la production locale.

Support	El Watan	Date	26 Novembre 2012
Titre	Energies renouvelables à l'horizon 2030 l'Algérie vise 40% de sa consommation nationale		



Si l'Algérie espère atteindre d'ici 2030 une puissance installée d'origine renouvelable de 22.000 MWe (e=électrique), soit 40% de la consommation nationale totale, selon le programme de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (PENREE), on en est maintenant en 2012 qu'à 25 MWe solaires.

Le défi sera-t-il relevé ?

D'ici 2030, l'Algérie espère atteindre une puissance installée d'origine renouvelable de 22.000 MWe (e=électrique), selon le Programme de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (PENREE). Si la nature s'y prête bien et la disponibilité des ressources primaires en énergies renouvelables ne laissent aucun voile de doute sur la faisabilité des projets y afférents, la formation de la ressource humaine et le transfert de technologie se présentent comme la condition sine qua non de la mise en œuvre du PENREE.

Je crois qu'il nous faut plus le partenariat gagnant-gagnant, avec la garantie, sur un terme convenu, du transfert de technologie que la coopération. La mise en œuvre du PENREE en 2013 est faisable, mais ça sera quand même un démarrage difficile», estime M. Abbas, chef de division froid et traitement des eaux usées par les énergies renouvelables (ENR) relevant de l'unité de développement des équipements solaires (UDES de Bou Ismaïl). Il s'est exprimé en marge du workshop de formation des formateurs sur les quatre technologies régissant les centrales thermiques à concentration (CSP : concentrating solar power) organisé, récemment, par l'UDES en collaboration avec l'Agence spatiale allemande (DLR).

Sur les quatre technologies de production de l'électricité issue des ENR, deux ont déjà atteint le stade de commercialisation, à savoir la technologie cylindro-parabolique et les tours solaires, les deux autres sont toujours à l'échelle de la recherche et du développement, à savoir les paraboles Stirling et les lentilles de Fresnel.

L'Algérie, qui espère booster son économie et se préparer comme il se doit à la période de l'après-pétrole tout en assurant sa sécurité énergétique, est loin dans ce volet-là, comparée à l'Espagne dont la situation économique lui ressemblait beaucoup à une époque pourtant très proche, les années 1980.

Dans ce sens, l'Algérie avec sa seule station pilote de 25 MWe solaire inaugurée en 2011 est loin derrière l'Espagne qui a déjà atteint une capacité installée opérationnelle de 1000 MWe solaire en 2011, se classant ainsi en première position mondiale avant les USA. «L'objectif tracé dans le cadre du PENREE est d'atteindre 40% de la production nationale d'électricité d'origine renouvelable dont 70% vont aux systèmes CSP qui ont déjà prouvé leur faisabilité quand il s'agit de grandes capacités. Le reste, 30%, sera réparti entre le photovoltaïque, l'éolien et la géothermie ainsi que 10.000 MW sera destinées à l'exportation vers l'Europe», explique M. Abbas.

Le calcul du coût (LEC) pose problème

Au-delà des aspects purement technologiques, un problème de connaissance du coût réel du kilowattheure de l'électricité issue des énergies fossiles se pose aussi actuellement pour juger de l'efficacité des quotas d'électricité issus des énergies renouvelables (ENR). «L'aspect recherche et développement (R&D) à lui seul reste quand même relativement insuffisant, il faut aussi des études combinées dite technico-économiques. Le prix réel de l'électricité conventionnelle nous échappe. Pour l'instant, notre seul repère est le prix de l'électricité soutenue par les pouvoirs publics», défend le chercheur de l'UDES.

«Le LEC ou le coût normalisé du kilowattheure de l'électricité issue de l'énergie solaire via les quatre technologies dites CSP est actuellement évalué entre 0,1 à 0,2 dollar. Pour l'instant, en matière de R&D, on n'est pas tellement loin de la compétitivité énergétique, mais pour que les CSP soient compétitives avec les stations conventionnelles produisant de l'électricité à partir d'une énergie fossile, il faut que le LEC soit situé entre 0,05 à 0,07 dollar pour le KWH», explique M.

Abbas. Maintenant, si l'on considère l'impact environnemental, «les technologies CSP deviennent une option incontournable et économiquement rentable au vu d'énormes quantités de CO2 évité annuellement par ces technologies propres», argue-t-il.

Si le gisement photovoltaïque en Algérie est évalué à 13,9 TWH/an (tera-watts/heure), une puissance incommensurable, l'Algérie, assure le chercheur Sellami Rabbah, devrait passer aux très grandes stations solaires photovoltaïques.

«Ces grandes stations vont nous permettre de passer à l'On Grid : c'est-à-dire injecter de l'électricité issue des ENR dans les réseaux Sonelgaz, cela bien sûr à des quotas commercialisables».

De l'Off Grid à l'On Grid : du chemin reste à faire !

En Algérie, la production de l'électricité issue des ENR reste une alternative encore figée actuellement dans l'Off Grid : c'est-à-dire produire de l'électricité pour les sites isolés, établissements étatiques, petites bourgades isolées dans les montagnes ou au Sahara, bref en circuit fermé...

«Il y a aussi cette fausse perception qu'il faut, note notre interlocuteur, bannir. Ce qu'il faut savoir, c'est que si le solaire photovoltaïque convient, en l'état actuel des recherches, seulement pour les sites isolés, les technologies CSP peuvent nous être très rentables quand il s'agit de satisfaire les besoins de grandes capacités, c'est-à-dire au-delà de 10 MWe, dans les grandes usines ou tout simplement dans les applications industrielles», insiste le chercheur de l'UDES.

La tendance vers l'On Grid, circuit ouvert, nécessiterait aussi, note ce chercheur, l'acquisition des technologies de pointe dans la fabrication des panneaux solaires, la promotion de la fonction R&D dans ce domaine, la promulgation de décrets exécutifs, précisant sans aucune faille les modalités de production et d'exploitation de l'électricité verte ainsi que le passage à l'échelle industrielle, seul garant de la réalisation de grands projets de production de l'électricité photovoltaïque en Algérie.

Mohamed Abdelli

Support	Liberté	Date	28 Novembre 2012
Titre	Pour créer un cercle “vertueux économique” Le FCE propose six chantiers fiscaux		

Le Forum des chefs d'entreprise (FCE) a plaidé, lundi, pour la création d'un cercle “vertueux économique” suggérant six chantiers fiscaux pour une croissance économique plus forte et des recettes fiscales accrues.

Lies Kerrar, président d'Humilis Finances, intervenant au cours d'un atelier sur “La loi de finances 2013 : équilibres structurels du budget et fiscalité des entreprises”, souligne la nécessité d'élargir l'assiette des contribuables, d'encourager l'innovation et l'investissement, de favoriser l'emploi, le pouvoir d'achat et l'équité fiscale, de favoriser l'émergence de champions nationaux (qui tirent les autres vers le haut), de canaliser l'épargne vers l'investissement productif (marché financier) et, enfin, d'améliorer les relations entre les contribuables et l'administration. Pour élargir l'assiette des contribuables, il plaide pour la révision de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

Lies Kerrar dénonce le mode de calcul de cette taxe, en pourcentage du chiffre d'affaires. “Ce mode de calcul est unique à l'Algérie”, a-t-il indiqué. Pis, selon Lies Kerrar, le mode de calcul de la TAP constitue un obstacle à toute migration de l'informel vers le formel, citant l'exemple de la distribution, un secteur caractérisé par des gros volumes, des marges faibles (souvent de l'ordre de/ou inférieures à 2%) et une compétition.

Sur plusieurs segments de la distribution, la TVA est perçue au moment de l'importation (sur le prix de l'importation) et éventuellement la TAP sur le chiffre d'affaires déclaré (ou redressé) de l'importateur, cependant dans toute la chaîne de distribution, aucun impôt n'est perçu. “Aucun acteur, même animé de la meilleure bonne volonté citoyenne, ne peut économiquement devenir formel”, a soutenu le président d'Humilis Finances, ajoutant qu'une “formalisation forcée (très théorique) de ces secteurs créerait naturellement une inflation”.

Lies Kerrar affirme que maintenir la TAP dans sa forme actuelle “a pour conséquence d'empêcher toute formalisation de l'économie dans plusieurs secteurs”. Le FCE plaide également pour la canalisation de l'épargne vers l'investissement productif, relevant dans ce cadre, “les absents” de la loi de finances 2013.

Lies Kerrar plaide pour la mise en cohérence de l'article 46 de la loi de finances 2009. “Les dispositions de l'article 46 LF 2009 veulent dire que tout simplement la fermeture de la Bourse est programmée pour le 31 décembre 2013”, souligne M. Kerrar, proposant le retrait de la mention de “la période d'exonération de 5 ans” pour les droits d'enregistrement et d'en faire une disposition permanente.

Meziane Rabhi

Support	APS	Date	27 Novembre 2012
Titre	La sécurité alimentaire doit être placée au cœur de la réflexion des CES		



Le président du CNES et de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICISSIS), Mohamed Seghir Babes a appelé mardi à Rabat à placer la sécurité alimentaire au cœur de la réflexion des CES et à suivre de manière circonspecte l'ensemble des politiques publiques sur cette question hautement stratégique.

"Nous devons suivre et évaluer pas à pas, de manière extrêmement serrée et circonspecte l'ensemble des politiques publiques produites à l'échelle des territoires nationaux mais aussi à l'échelle des ensembles régionaux et du monde", a déclaré M. Babes lors de son intervention devant les participants au séminaire sur la "sécurité alimentaire et solidarités dans l'espace euro-méditerranéen".

Selon M. Babès, "il est urgent" pour les CES "d'interpeller l'espace" qui est le leur et de multiplier le dialogue social et responsable avec les experts qui sont sur le terrain (ONG et sociétés civiles) à travers leurs feuilles de routes, afin de réfléchir sur cette question "aussi vitale qu'est la sécurité alimentaire". La sécurité alimentaire est une "partie intégrante et épicerie du complexe sécuritaire" qu'il s'agit de placer en action stratégique, a-t-il estimé en appelant à mettre en exergue le bien public "au cœur de ce complexe sécuritaire qui a bouleversé les paramètres des relations internationales".

Dans sa communication, M. Babes a, par ailleurs, lié la sécurité alimentaire au développement durable, considérant que cette relation va en quelque sorte déterminer demain "le sort de l'humanité". Il s'agit, a-t-il dit de voir comment produire plus de valeur et de richesse et comment répartir cette croissance de façon équitable à l'intérieur des pays et entre le nord et le sud dans un mouvement solidaire en assurant un développement durable et en préservant les actifs environnementaux.

Dans ce cas, la sécurité alimentaire est considérée, selon lui, comme "la matrice essentielle de régulation des mécanismes qui vont interpeller les limites de la finitude des ressources qui permettent une survie de l'humanité".

Concernant la relation entre la sécurité alimentaire et l'espace de solidarité, M. Babes a souligné qu'on ne saurait concevoir de démarche solidaire qui n'entre que dans le cadre de la région ou de la sous-région. Il a affirmé qu'une "solidarité intense va au-delà de tout cela".

"On ne peut pas regarder la solidarité dans l'espace méditerranéen sans regarder ce qui se passe en Afrique", a-t-il affirmé.

Le séminaire sur la "sécurité alimentaire et solidarités dans l'espace euro-méditerranéen" se tient en présence de représentants des Conseils économiques et sociaux (CES) des deux rives de la Méditerranée. L'objectif de cette rencontre d'une journée est notamment de débattre du rôle des Conseils économiques, sociaux et environnementaux dans l'espace méditerranéen sur la complexité et la gravité de la problématique de la sécurité alimentaire dans la région.

L'objectif de cette rencontre est également d'évaluer les politiques et stratégies actuelles, et leur impact sur la stabilité des pays de l'espace euro-méditerranéen. Les participants ont à débattre des politiques et mesures à prendre pour répondre au défi permanent de la sécurité alimentaire dans la région méditerranéenne, marquée par d'importants changements climatiques.

Plusieurs thèmes étaient au programme de ce séminaire dont notamment "changement climatique et impact sur la sécurité alimentaire de la région", "politiques et stratégies agroalimentaires visant à améliorer la sécurité alimentaire : action solidaire et coopération" et "qualité nutritionnelle des aliments, alimentation et santé : un défi permanent de la sécurité alimentaire".

Le séminaire est co-organisé par le Conseil économique et le social marocain (CES) et le Conseil économique et social européen (CESE).

Support	APS	Date	27 Novembre 2012
Titre	Le redressement de l'industrie nationale, un grand défi pour soutenir la production locale		



Le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) M. Abdelmadjid Sidi Said a affirmé, lundi à Mostaganem, que le redressement de l'industrie nationale constitue actuellement un grand défi pour le soutien à la production locale.

Intervenant à l'ouverture des travaux du 11ème congrès de wilaya de l'UGTA en présence de 300 délégués des unions et fédérations de wilayas de différents secteurs affiliées à la centrale syndicale, M. Sidi Said a souligné que l'objectif de ce défi est de créer de nouveaux postes d'emploi et d'améliorer le pouvoir d'achat du citoyen.

Il a également annoncé l'organisation prochaine d'une conférence nationale sur le redressement de l'industrie nationale, qui sera précédée par des rencontres régionales autour du renforcement et de la protection de la production locale et l'amélioration du pouvoir d'achat du citoyen.

M. Sidi Saïd a insisté en outre sur la nécessité d'instaurer une culture de défense et de protection de l'économie nationale en encourageant la consommation de produits nationaux, soulignant l'importance de la relance des entreprises actuellement à l'arrêt ou fermées et leur soutien, ce qui contribuera au redressement de l'économie nationale et à la création de nouveaux emplois.

Le même responsable syndical a valorisé les acquis des travailleurs et des retraités suite à l'augmentation des salaires et des pensions, soulignant dans le même contexte que l'objectif de l'UGTA consiste à préserver ces acquis et à oeuvrer pour d'autres.

Il a ajouté que les racines de la centrale syndicale sont irrigués par le sang des martyrs, rappelant qu'elle a consenti des sacrifices pour la nation, en rappelantr les 657 martyrs syndicalistes tombés durant la décennie noire pour défendre la République. Par ailleurs, il a déclaré que "la culture de la négligence et du sabotage n'a pas sa place au sein de l'Union générale des travailleurs algériens", relevant à cet égard l'esprit de solidarité et de fraternité qui y regne pour l'édification de l'Etat algérien.

L'ordre du jour des travaux de ce 11ème congrès de wilaya de l'UGTA à Mostaganem comporte le renouvellement du comité exécutif et du bureau de wilaya, selon les organisateurs.

Support	El Moudjahid	Date	27 Novembre 2012
Titre	Crédit à la consommation Booster la production nationale		

Une réunion de travail devrait rassembler prochainement le gouvernement, l'UGTA et le patronat, pour définir la liste des produits nationaux qui seront concernés par le crédit à la consommation, une fois rétabli, a annoncé dimanche à Alger le secrétaire général de la centrale syndicale, M. Abdelmadjid Sidi Saïd.



Sans avancer de date, M. Sidi Saïd a précisé qu'en l'absence d'une production à 100% nationale, les produits assemblés en Algérie seront éligibles à ce dispositif s'il était rétabli.

Le secrétaire général de l'UGTA a fait cette déclaration en marge de la rencontre entre le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, M. Cherif Rahmani, et M. Jean-Pierre Raffarin, chargé du suivi des investissements français en Algérie.

Ces produits assemblés en Algérie, même sans aucun taux d'intégration, doivent être privilégiés dans une première étape par rapport à ceux importés, car l'activité d'assemblage, créatrice d'emplois, est "à encourager".

M. Sidi Saïd a estimé que le rétablissement du crédit à la consommation aiderait à doper la demande sur les produits nationaux. Une réunion est prévue la semaine prochaine entre la centrale syndicale et le patronat pour faire un travail de rapprochement entre les deux partenaires sur ce dossier, a indiqué, de son côté, M. Naït Abdelaziz, président de la Confédération nationale du patronat algérien.

Ce travail consiste, notamment, à élaborer un listing des différents produits des entreprises publiques et privées, a ajouté M. Naït Abdelaziz. De son côté, le président du Forum des chefs d'entreprise (FCE), M. Reda Hamiani, a indiqué que le ministère des Finances allait "préciser les conditions" dans lesquelles sera rétabli le crédit à la consommation.

"La production nationale a beaucoup chuté, la question difficile à régler est comment récupérer les parts de marché perdues au profit de l'importation", a-t-il fait valoir. Supprimé par le gouvernement en 2009, le crédit à la consommation pourrait être rétabli pour les produits locaux, selon des déclarations du ministre des Finances, M. Karim Djoudi.

Support	El Moudjahid	Date	27 Novembre 2012
Titre	Forum des chefs d'entreprise Six chantiers fiscaux pour la croissance		

Le forum de chefs d'entreprise a organisé hier, un atelier d'étude et de réflexion sur le thème «de la loi de finances 2013 : Les équilibres structurels du budget et la fiscalité d'entreprise».



Le forum de chefs d'entreprise a organisé hier, un atelier d'étude et de réflexion sur le thème «de la loi de finances 2013 : les équilibres structurels du budget et la fiscalité d'entreprise». Cette rencontre a été animée conjointement par M. Lies Kerrar et par M. Hedir Mouloud, conseiller économique.

Cet atelier s'est basé sur une note de présentation du projet de la loi de finances pour 2013 qui renseigne sur l'approche économique des autorités publiques quant à la situation économique générale du pays, au double plan interne et externe. Les éléments développés se rapportent à des perspectives tracées pour la fin 2012 et pour 2013.

Des observations ont été retenues par les deux conférenciers. L'ensemble de l'exercice budgétaire tient dans une grande dépendance à l'égard des fluctuations des prix mondiaux d'une seule matière première, à savoir les hydrocarbures dont les prévisions d'évolution du prix du baril de pétrole s'avèrent très approximatives.

Selon les analyses des deux économistes, la difficulté principale de l'exercice réside dans la capacité à assurer une évolution maîtrisée des dépenses budgétaires, compatible avec le niveau de recettes escomptées. Et pour ce faire, la démarche des pouvoirs publics s'appuie sur deux outils que sont la fixation d'un prix de référence fiscal et la mise en place du FRR (fonds de régulation des recettes) conçu pour loger les excédents de ressources non budgétisées.

Depuis l'année 2000, ce fonds est destiné à recueillir les recettes supplémentaires générées au delà d'un prix de référence fiscal qui était envisagé au départ, comme la base devant servir de norme pour mieux maîtriser l'évolution des dépenses budgétaires. Or, selon les deux orateurs, le niveau des dépenses budgétaires aussi bien, pour le fonctionnement des services de l'état que pour l'équipement public, va produire un déficit formel du trésor. Le poids de la fiscalité ordinaire dans les recettes du budget devient grandissant, il frôle les 50 % en 2011.

Les deux analystes constatent que les ressources du FRR qui sont consacrées chaque année au financement des déficits du Trésor, sont en augmentation, au cours des cinq dernières années. Cette évolution témoigne, selon eux, de la croissance rapide des dépenses budgétaires, observable depuis l'année 2006.

Il faut introduire une disposition interdisant le recours aux ressources du fonds pour la couverture des déficits du budget

Au final et à défaut d'une réorientation des conditions de gestion de ce fonds de régulation, les deux conférenciers déclarent qu'il est difficile de comprendre la logique de ce fonds et son fonctionnement actuel.

Concernant les équilibres actuels des budgets de l'état, l'on note le poids élevé de la fiscalité pétrolière qui les alimente. C'est une source de fragilité qui empêche l'économie algérienne d'élargir sa base fiscale qui soit en mesure de créer suffisamment de ressources pour sortir de la dépendance à l'égard de la fiscalité pétrolière.

C'est à travers les interventions du fonds de régulation que se maintiennent l'équilibre et la viabilité économiques des finances publiques algériennes.

Les orateurs soulignent une disponibilité des ressources qui a permis à l'état de reprendre beaucoup d'initiative en termes de redistribution de la richesse, de modernisation des grandes infrastructures publiques du pays. Pour renforcer le fonds de régulation et protéger les ressources, il y a deux types de solutions qui sont complémentaires. Il s'agit d'introduire une disposition légale interdisant le recours aux ressources du fonds pour la couverture des déficits du budget, d'autre part, engager une réflexion globale adossée à une expertise nationale et internationale pointue sur l'usage qui pourrait être fait des ressources ainsi protégées, dans des opérations destinées à intensifier le processus de croissance économique et à la réduction de la dépendance actuelle vis-à-vis de la rente des hydrocarbures.

Les solutions à privilégier pour la préservation de ces ressources rares, passent par une forme de programmation budgétaire qui permette de contenir la croissance des budgets de fonctionnement en se donnant pour objectif de les équilibrer par les seules recettes de la fiscalité ordinaire. La programmation des dépenses d'équipements devant obéir à une planification des projets qui passe par une maturation plus poussée de chaque investissement et par un mécanisme plus rigoureux des coûts et des délais de réalisation.

Il est nécessaire que les recettes fiscales soient améliorées à travers deux leviers à savoir, la sortie du secteur informel, et une plus grande marge de manœuvre de notre économie. Etant entendu que la part de la fiscalité pétrolière totale qui est utilisée pour couvrir les déficits du trésor est en augmentation et représente plus de 46 % pour la seule année 2011.

Cela passe par l'amélioration de la compétitivité des entreprises, une plus grande création d'entreprises, par la migration d'activités informelles vers le secteur formel. Les animateurs de cet atelier, préconisent la mise en place d'un conseil national de la fiscalité.

M. Bouraib

Support	El Moudjahid	Date	27 Novembre 2012
Titre	Redressement de l'industrie nationale		

Sidi Saïd : “Un grand défi pour le soutien à la production locale”



Le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) M. Abdelmadjid Sidi Saïd a affirmé, hier à Mostaganem, que le redressement de l'industrie nationale constitue actuellement un grand défi pour le soutien à la production locale.

Intervenant à l'ouverture des travaux du 11e congrès de wilaya de l'UGTA en présence de 300 délégués des unions et fédérations de wilayas de différents secteurs affiliées à la centrale syndicale, M. Sidi Saïd a souligné que l'objectif de ce défi est de créer de nouveaux postes d'emploi et d'améliorer le pouvoir d'achat du citoyen.

Il a également annoncé l'organisation prochaine d'une conférence nationale sur le redressement de l'industrie nationale, qui sera précédée par des rencontres régionales autour du renforcement et de la protection de la production locale et l'amélioration du pouvoir d'achat du citoyen.

M. Sidi Saïd a insisté en outre sur la nécessité d'instaurer une culture de défense et de protection de l'économie nationale en encourageant la consommation de produits nationaux, soulignant l'importance de la relance des entreprises actuellement à l'arrêt ou fermées et leur soutien, ce qui contribuera au redressement de l'économie nationale et à la création de nouveaux emplois.

Support	El Moudjahid	Date	27 Novembre 2012
Titre	Conseil de la concurrence L'installation pour bientôt		

Environ 150 cadres de l'Administration centrale du commerce et 30 formateurs ont bénéficiés d'une formation dans le cadre du jumelage relatif à la concurrence, partie intégrante de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (P3A), c'est ce qu'a indiqué hier, à Alger, M. Mustapha Benbada, ministre du Commerce.

Intervenant au cours du séminaire de clôture du programme de jumelage relatif à la concurrence, M. Benbada a souligné l'importance de cette démarche qui vise à sensibiliser les opérateurs économiques ainsi que les associations des consommateurs sur l'importance des règles de la concurrence. Financé par l'UE, ce programme de coopération a permis, en outre, la formation des cadres du Conseil de la concurrence qui sera installé incessamment.

Ce conseil, précisera M. Benbada, sera la principale institution en charge du bon fonctionnement concurrentiel du marché en sanctionnant toutes les infractions aux règles édictées par les textes en vigueur. Et d'ajouter que l'installation prochaine du Conseil de la concurrence permettra d'asseoir une économie concurrentielle selon les normes internationales.

Le président du Forum des chefs d'entreprises (FCE), M. Rédha Hamiani, a estimé que ce conseil devrait «mettre un terme au monopole de certains groupes industriels qui ont une main mise sur les prix», se félicitant de la composante de cette instance qui compte l'ensemble des parties concernées. Toutefois, il a indiqué que le CNC devra «être indépendant et impartial et disposer d'une liberté d'action afin d'atteindre les objectifs escomptés».

«Les chefs d'entreprises attendaient ce Conseil depuis longtemps. Cette instance devra mettre un terme à l'abus de la position dominante pratiquée par certaines entreprises nationales ou étrangères», a-t-il souligné, ajoutant que la PME algérienne sera également «protégée» par cette instance.

La création du CNC est également applaudie par les représentants de pays européens ayant contribué à la formation des cadres algériens spécialisés. «Ce Conseil de la concurrence constitue le gage d'une modernisation réussie de l'économie, car il ne peut pas y avoir d'économie ouverte, de croissance et d'innovation si on ne donne pas toute leur chance aux entreprises», a affirmé le président de l'autorité française de la concurrence, M. Bruno Lasserre.

Enclenché le 10 avril 2010 avec le concours de l'UE et pour objectif, la mise à niveau de l'administration et l'ensemble des institutions concernées sur la base d'une feuille de route incluant des domaines prioritaires d'intérêt mutuel, l'accord intitulé «P3A» propose des actions d'assistance technique et d'expertise, ainsi que des instruments de travail nécessaires à la concrétisation des objectifs de l'accord.

La première phase de l'accord, pour un montant de 10 millions d'euros, aura permis de dynamiser la coopération interinstitutionnelle entre administrations publiques algériennes et européennes.

Cinq projets de jumelage ont ainsi permis aux secteurs du commerce, de l'industrie, des finances, de l'artisanat et de l'eau de bénéficier des prestations du programme dans le cadre de partenariats avec au moins cinq pays, à savoir la France, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne.

Kamélia H

Support	El Watan	Date	28 Novembre 2012
Titre	Une grave tension inflationniste menace l'économie et les ménages le taux a atteint 8,3% en octobre		

L'indice des prix à la consommation de la ville d'Alger, qui sert de référence pour le taux d'inflation national, a enregistré une hausse de 9,9% en octobre dernier par rapport à la même période de l'année 2011.

Le rythme d'inflation annuel continue son ascension entamée dès le début de 2012, en enregistrant en octobre dernier le taux de 8,3%, selon les calculs de l'Office national des statistiques (ONS). Une ascension galopante de l'inflation qui devrait mettre au pied du mur le gouvernement et le pousser à revoir sa copie pour juguler les hausses vertigineuses des produits de large consommation, lutter contre l'informel et encourager l'effort productif au lieu et place de la rente. La correction de tir est plus qu'urgente face à l'échec des politiques de rattrapage salariales entreprises jusque-là.

Il est aisé de constater en effet que les importantes augmentations accordées aux fonctionnaires notamment sont, en l'espace de quelques mois carrément, anéanties par les hausses des prix qui grignotent chaque jour un peu plus le pouvoir d'achat du citoyen revalorisé, mais non protégé en parallèle par des mesures de lutte contre la spéculation ou le diktat des tenants des circuits informels.

Il est à noter que l'indice des prix à la consommation de la ville d'Alger, qui sert de référence pour le taux d'inflation national, a enregistré une hausse de 9,9% en octobre dernier par rapport à la même période de l'année 2011, une hausse tirée essentiellement par l'augmentation de plus de 29,8% des prix des produits agricoles frais, selon l'ONS cité par l'APS. Mohamed Laksaci, gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), avait déjà estimé, il y a quelques mois, à propos de l'inflation dont le contrôle constitue le point focal de la politique monétaire de la banque, que «l'année 2012 a connu un choc d'inflation».

La BA avait justifié alors la hausse du rythme d'inflation durant les six premiers mois de 2012, notamment par le fonctionnement actuel des marchés intérieurs. «L'inflation au 1er semestre 2012 est plus de nature endogène, liée aux dysfonctionnements persistants des marchés intérieurs de ces biens (produits agricoles et manufacturés) où la formation des prix relève plus de position dominante ou de spéculation», avait indiqué M. Laksaci lors de la présentation du rapport monétaire et financier du 1er semestre 2012. Il avait alors préconisé une «revue approfondie» de la formation des prix aux différents stades des transactions commerciales pour asseoir des règles transparentes en la matière.

Une recommandation qui n'a pas empêché les choses de s'aggraver, puisque le taux d'inflation dépasse 8%. Une augmentation due à la hausse des produits alimentaires en général qui ont augmenté de plus de 15,27% avec 29,82% pour les produits agricoles frais et 3,2% pour les produits alimentaires industriels.

A l'exception des fruits frais, qui ont connu une baisse de 4%, tous les autres produits alimentaires sont en hausse, notamment le poulet (60,8%), la viande de mouton (40,8%), les légumes frais (27,95%) et la pomme de terre (26,8%), précise l'ONS.

D'autres produits alimentaires ont également connu des hausses : il s'agit de poissons frais (23,65%) et la viande de bœuf (11%), indique la même source. Les produits alimentaires industriels avec une hausse de 3,2%, tirés principalement par des augmentations, mais de moindre importance dont notamment les boissons (4,2%) et les huiles et graisses (3,6%), ainsi que le lait et dérivés avec 2,8% ont accentué la hausse des prix à la consommation.

Les produits manufacturés ont également connu une évolution haussière avec 5,7% en octobre dernier par rapport à la même période de l'année dernière, alors que les prix des services évoluaient de 4,4%. Pour le mois d'octobre dernier et par rapport au mois de septembre 2012, l'indice général des prix à la consommation a enregistré une hausse de 1,9%. Les prix des biens alimentaires ont progressé de 4% durant la même période, tirés par une hausse de 7,6% des produits agricoles frais, selon l'ONS.

Par ailleurs, et sur les dix premiers mois de l'année en cours, l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 8,96% par rapport à la même période une année auparavant. Cette hausse a été tirée essentiellement par les biens alimentaires (12%), dont 20,6% pour les produits agricoles frais et 4,8% pour les produits alimentaires industriels. Les biens manufacturés et les services ont également connu des augmentations respectives de plus de 7% et 5% durant la même période.

Zhor Hadjam

Support	El Watan	Date	28 Novembre 2012
Titre	Rachid Sekak. Economiste et expert en finances «Il faut un tissu productif pour éradiquer le change parallèle»		

Economiste et spécialiste reconnu des questions financières, Rachid Sekak analyse, dans cet entretien, le phénomène de la prolifération du change informel. Selon lui, le niveau actuel des réserves de change autorise une certaine flexibilité pour ce qui touche à l'allocation voyage et à certains paiements invisibles comme les dépenses de santé et d'éducation.

- Comment expliquer l'existence et l'expansion d'un marché parallèle des devises dans une économie censée être à la fois libre et bien régulée, selon les règles du marché ?

La monnaie est une marchandise comme les autres. Un marché parallèle des devises se forme de la même manière qu'un marché parallèle du ciment ou de la brique. Il apparaît lorsque le prix appliqué sur le marché officiel n'équilibre pas l'offre et la demande réelles exprimées sur ce marché.

- L'alignement des taux de change officiel et informel est-il la seule mesure efficace pour éradiquer le marché noir des devises ? Quelles autres mesures est-il souhaitable de mettre en œuvre ?

Une telle solution est «trop simple» pour être «vraie». L'équation est beaucoup plus complexe. Une large part de cette dernière réside dans l'économie réelle. L'éradication du phénomène passe par la reconstruction d'un tissu productif compétitif, en dehors de la rente des hydrocarbures. Bien sûr, l'atténuation de certaines restrictions touchant l'allocation voyage et certains paiements invisibles comme les dépenses de santé et d'éducation aurait très certainement un effet positif bien que marginal. Cela éloignerait une bonne partie des citoyens de ce «marché». Le niveau actuel des réserves de change autorise une certaine flexibilité en la matière.

- L'entrée en activité de bureaux de change agréés peut-elle constituer un remède contre la prolifération du commerce informel des devises ?

Pour mémoire, les bureaux de change sont autorisés depuis décembre 1996. Il semblerait que de nombreux bureaux de change aient été agréés par les autorités monétaires. Ces derniers n'ont néanmoins pas débuté leurs opérations, pourquoi ? Une partie de la réponse à cette question est probablement à rechercher dans le cahier des charges associé à ces agréments. Mais l'élément essentiel de cette inactivité résidait dans l'incapacité de ses bureaux à collecter des ressources en devises en dehors du guichet Banque centrale. Alors oui, les bureaux de change seront une solution quand notre pays disposera d'une économie productive diversifiée et d'un flux important de touristes.

- Le taux de change officiel, tel que calculé actuellement, est-il réaliste ?

Depuis le milieu des années 1990, nos autorités mettent en œuvre une politique de change plus dynamique au travers d'un régime de flottement dirigé, dont l'objectif ultime est de stabiliser le taux de change effectif réel du dinar algérien. Cette politique est conduite dans le cadre d'un marché des changes interbancaire. Par ailleurs et depuis 1997, la convertibilité du dinar algérien pour les transactions extérieures courantes est une réalité, notre pays ayant accepté les obligations imposées par l'article VIII des statuts du FMI.

Les finalités conjoncturelles de la politique de change mise en œuvre par les autorités sont multiples. On peut citer notamment la préservation de la stabilité financière interne et externe, la compétitivité externe de l'économie, l'atténuation des effets de l'inflation importée et l'optimisation des recettes budgétaires, largement tributaires des hydrocarbures. La tâche n'est pas aisée dans un contexte d'économie très dépendante des hydrocarbures car les finalités peuvent être contradictoires.

Pour conclure, le taux de change officiel me semble réaliste compte tenu des contraintes actuelles de notre économie, mais surtout vis-à-vis de la nécessité de préserver nos générations futures.

Akli Rezouali

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	28 Novembre 2012
Titre	Notre vie numérique dans une carte à puce		

La croissance explosive des solutions réseaux mobiles a donné des idées aux grandes firmes spécialisées dans la sécurisation de l'information. Selon Eurosmart, une association, basée à Bruxelles, représentant l'industrie des Objets Portables Sécurisés, plus de 7 milliards d'objets sécurisés par carte à puce ont été livrés cette année, cela signifie que 20 millions de personnes reçoivent chaque jour un objet portable sécurisé dans le monde.

Tous les acteurs de l'économie mondiale ont, en effet, intensifié l'intégration des cartes SIM des opérateurs (5,2 milliards de cartes SIM livrées en 2012), des cartes bancaires et les clés USB sécurisées dans les différentes interfaces financières avec les usagers. Les prévisionnistes de cette association pensent que 7.7 milliards d'objets seront mis en service l'année prochaine.

Les principaux moteurs de croissance sont les télécommunications (+ 5% de croissance entre 2012 et 2013), les services financiers (+17%), les services gouvernementaux (+21%) et de santé et les services sans contact NFC. Considérée comme un espace mémoire compris entre 16Ko et 20 Go, son cœur est constitué d'un microprocesseur ou un microcontrôleur sécurisé avec son système d'exploitation, d'une mémoire ROM utilisée pour la sécurité, d'une mémoire RAM, d'une mémoire EEPROM utilisée pour stocker les applications du propriétaire de l'objet portable communicant et éventuellement d'une mémoire Flash.

La carte à puce intervient ainsi à chaque fois que l'identification de l'utilisateur de l'objet est nécessaire. En clair, à chaque requête d'authentification enregistrée par le microprocesseur, la carte à mémoire renvoie l'identité et toutes les informations relatives au compte du client.

Elle est non seulement indispensable au fonctionnement de l'objet communicant mais c'est sa véritable carte d'identité numérique. C'est elle qui contient les informations d'identification sur l'utilisateur, le code d'accès aux services, et de la mémoire de stockage des applications embarquées comme le certificat électronique.

La carte à puce offrira donc des solutions de sécurisations pour les cartes bancaires, cartes SIM, passeports électroniques, cartes d'identité, cartes de décodeurs de chaîne cryptée, et cartes MicroSD sécurisées. Cette avancée va nous pousser à se poser des questions autour des moyens juridiques pour faire face au déficit relevé dans la régulation des opérations électroniques en Algérie.

Farid Farah

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	28 Novembre 2012
Titre	Pour les ISP, Algérie Télécom n'est pas intéressée par un partenariat avec le privé		

Une réunion entre le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Moussa Benhamadi, avec les ISP au sujet du développement de l'Internet en Algérie a été boudée par Algérie Télécom et Mobilis. Une preuve de plus pour les acteurs privés que le partenariat avec eux n'est pas désiré.

Le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de communication (MPTIC), Moussa Benhamadi a rencontré cette semaine les fournisseurs d'accès à Internet en Algérie (ISP). Au cours de la rencontre, il s'est insurgé contre la persistance des poches d'absence de connexion Internet en dépit des moyens financiers et matériels importants engagés pour la mise en place, la mise à niveau et le développement des infrastructures des télécoms.

Les parties présentes ont évoqué toutes les conventions ou contrats que l'Association Algérienne des Fournisseurs de Services Internet (AAFSI) avait signés avec Algérie Télécom qui n'ont jamais pu être appliqués par cette dernière. Il y en a eu trois depuis 2008 et aucune n'a été suivie d'effet. L'appel du ministre exhortant Algérie Telecom à s'ouvrir davantage au partenariat et à aller vers une concurrence profitable aux citoyens a paru sonner dans le vide. «L'heure est à la nécessité de l'accélération de l'Internet. Les citoyens sont en droit, aujourd'hui, non seulement de le demander mais aussi d'exiger sa disponibilité et la qualité des services qui lui sont liés», indique un communiqué du Ministère.

Sauf que le communiqué ne mentionne pas le fait, significatif, de l'absence des PDG 'Algérie Télécom ni celui de Mobilis. Les ISP avaient pourtant eu la promesse que tous les acteurs du secteur seraient là et qu'une «nouvelle ère allait s'ouvrir pour l'Internet de l'Algérie». La compétition devrait permettre à un plus grand nombre de citoyens de se connecter et d'améliorer leur connexion. Elle devrait surtout mettre à leur disposition plus de services à valeur ajoutée telles que la TV, le téléphone, la VOD, e-learning, téléchargements d'applications...etc.

Le président de l'AAFSI (ISP) Ali Kahlane fait un constat sévère. «Les défections constatées des PDG d'AT et celui de Mobilis, montrent deux choses. Le peu d'intérêt de ces entreprises à vouloir changer les choses en allant vers des partenariats publics privés gagnant-gagnant. Cela a beau être clamé le jour même par le Premier Ministre lors de son intervention à la tripartite.

La seconde chose est le peu d'autorité que semble avoir le Ministère de Tutelle envers ses ouailles qui lui font l'affront de ne pas se présenter à une réunion aussi importante, initiée et présidée par le Ministre lui-même!», a-t-il déclaré à Maghreb Emergent/ Le Quotidien d'Oran.

Une rencontre pour des constats connus

En l'absence de deux acteurs essentiels, la réunion s'est bornée à faire des constats connus et ressassés. Ce sont, a dit notre interlocuteur, des «réunions sans lendemains avec un manque de visibilité compliqué par un problème de gouvernance qui perdure. «Les réunions, nous en avons fait plus de 100 entre 2010 et 2011, à chaque fois qu'il y a un semblant de renouveau. Ensuite, le PDG d'AT change et le nouveau remet tout à plat pour repartir à zéro».

Et cela, n'a pas été sans incidence sur la situation des TIC en Algérie. «En 2009 l'Algérie avait un service ADSL multi Play avec Internet, Télévision, téléphone, VOD, e-learning, jeux etc., plusieurs ISP opéraient... Nous nous sommes arrangés pour détruire tout cela pour se retrouver à la case zéro une connexion Internet, qui marche comme elle peut, avec un seul ISP, Algérie Télécom et avec aucun service à valeur ajoutée. Je veux bien comprendre qu'on avance doucement mais revenir en arrière, non, basta !», s'insurge M Kahlane.

Le Ministre semble imputer la responsabilité du recul de l'internet en Algérie aux seuls ISP privés. Il considère aussi que la position d'Algérie Télécom, en sa qualité d'entreprise publique des télécommunications sur le marché, «doit être conçue comme étant un accompagnement pour les fournisseurs d'accès dans une logique de gagnant-gagnant».

Avec AT le courant ne passe plus

Pour le président de l'AAFSI, Algérie télécom ne veut pas de ce partenariat avec le secteur privé. La preuve ? Aucune des conventions signées n'a été appliquée par AT. «Le courant ne passe plus depuis un bon moment. C'est l'une des raisons pour laquelle les partenariats ne se développent pas. La dernière preuve date de jeudi dernier où le PDG d'AT refuse de participer à toutes discussions et n'obtempère pas à la demande expresse de sa tutelle».

En dix ans, AT a connu 7 PDG dont trois se sont retrouvés en prison pour des questions liées à la gestion de l'entreprise. Les investissements consentis au cours de ces dix ans n'ont pas eu d'incidence significative sur le développement de l'Internet.

Selon Kahlane, AT ne sait pas comment gérer un partenariat avec le privé «et donc préfère ne pas s'engager». Il estime qu'AT fait toujours plus ou moins bien la partie télécommunications pure mais a de grands problèmes avec les nouvelles technologies dont l'Internet est le pendant le plus important.

Aymen Zitouni

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	28 Novembre 2012
Titre	Une avancée balbutiante des TIC dans la gestion des établissements scolaires algériens		

L'outil informatique a-t-il apporté de la valeur ajoutée à la qualité de la gestion et de l'organisation pour assurer un meilleur rendement pédagogique des établissements scolaires en Algérie ? Pour les principaux acteurs du secteur, gestionnaires, enseignants et parents d'élèves, l'apport des TIC dans la gestion des établissements scolaires en est à ses premiers balbutiements pour prétendre à un impact significatif sur le niveau des performances.

La stratégie du ministère de l'Education nationale (MEN) en matière de TIC pour la période 2011-2014 comprend pourtant trois axes fondamentaux : doter le ministère et ses divers structures d'un progiciel de gestion administrative et pédagogique ; accentuer la formation aux TIC de l'ensemble des collaborateurs du ministère, administrateurs, gestionnaires et corps enseignant.

Enfin, le dernier axe concerne l'intégration complète des TIC et l'adoption du e-learning dans tous les établissements scolaires, du primaire aux lycées et les universités à l'horizon 2014. Cette stratégie d'intégration des TIC dans l'éducation s'inscrit directement dans le projet e-Algérie.

Le challenge est de taille. Il s'agira d'intégrer dans ce plan de déploiement des TIC plus de huit millions d'élèves, 18.000 écoles primaires, 5.500 collèges et 1.800 lycées. La numérisation de l'ensemble de la gestion du système éducatif prendra forme dans un premier temps par la dotation du MEN et de l'ensemble de ses directions et établissements scolaires d'un système d'information pour la gestion administrative et pédagogique.

Ce système étant centralisé, permettra la «gestion unique de toute la chaîne éducative, d'accéder en temps réel à toutes les données et permettra le suivi du cursus de l'élève du primaire jusqu'à l'université », expliquent les responsables du secteur. Il reste qu'à l'heure actuelle des dysfonctionnements importants persistent, en particulier dans les établissements. Il n'est pas rare que des emplois du temps soient revus plusieurs fois durant les premières semaines de l'année scolaire.

Comme il n'est pas rare non plus que des plannings d'examens soient remis aux élèves la veille de leur démarrage. Et sans compter aussi la mauvaise coordination entre les enseignants d'une même matière sur le déroulement des cours programmés, ce qui donne lieu à une traditionnelle cacophonie lors de l'élaboration de sujets d'examens nationaux.

Une plateforme e-learning au service des établissements

Le déploiement de ce système d'information de gestion administrative et pédagogique a débuté 2011 et se poursuivra jusqu'en 2012-2013. Un portail de l'éducation, géré par le Centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication (CNIIPDTICE) est déjà opérationnel avec le déploiement d'une plateforme e-learning possédant un système de visioconférence professionnelle, d'une messagerie électronique pour l'ensemble du MEN, des directions de l'éducation et de tous les établissements scolaires.

Enfin, pour pérenniser le projet pour le long terme, le MEN se dotera d'un système d'évaluation de sa stratégie et de ses différentes actions. Le programme déjà lancé par le CNIIPDTICE comporte plusieurs applications. Parmi elles, la scénarisation de 10 cours de première année secondaire. Ces cours concernent les disciplines de Mathématiques, Sciences physiques, Sciences naturelles, Histoire, Géographie, Education islamique, Anglais, Français, Tamazight et Chimie.

Plusieurs autres projets ont été menés comme Med-Twinning, un réseau de jumelage destiné à créer un pont électronique entre des établissements algériens et des établissements italiens, le projet e-link, lancé en 2006, qui visait à créer un lien entre les élèves de lycées algériens et américains. Le succès de la première phase qui a concerné dix (10) lycées d'Alger et de Blida a permis d'étendre le programme à l'année 2008 au bénéfice d'une trentaine d'autres établissements.

Pourquoi un logiciel de gestion scolaire ?

En Algérie, il existe déjà des fournisseurs de logiciels de gestion destinés pour la communauté scolaire tel Gescolar qui propose un logiciel développé sous l'environnement Windows. Un logiciel qui permet la gestion de la scolarité des CEM et des lycées. Gescolar propose même un plateforme, «www.gescolar-dz.com », de consultation des notes des élèves des établissements scolaire d'Alger-centre.

Le site permet depuis l'année dernière aux parents d'élèves (lorsqu'ils sont informés) de suivre la scolarité de leurs enfants à travers Internet. Pour les concepteurs de ce type de logiciels, l'acquisition de cet outil représente avant tout un gain de temps considérable pour les établissements. Un logiciel de gestion permet de créer, modifier, classer, retrouver et conserver un historique des données.

L'utilisation des suites bureautiques (comme Office de Microsoft) nécessite le passage constant d'une application à une autre engendrant une perte de temps et d'efficacité, sans compter les erreurs qui peuvent commises lors des transferts de données. L'utilisation d'un logiciel de gestion, permet non seulement le gain de temps, mais simplifie les activités et la communication entre les établissements scolaires, les directions de l'éducation et le ministère d'une part, et entre l'administration et les parents d'élèves d'autre part.

L'accès rapide à l'information stockée ainsi que la conservation de l'historique des activités constituent les autres raisons pour considérer sérieusement l'utilisation des logiciels de gestion pour centres et organismes de formation. Autre atout, l'adoption de ces logiciels ne nécessite que peu de formation.

La documentation accompagnant les logiciels et leur interface permettent généralement une prise en main facile et rapide de toutes les fonctionnalités de l'application. Les logiciels de gestion de la scolarité proposent généralement des solutions complètes pour une gestion à la fois administrative (personnel, salaires, congés...), que pédagogique (emploi du temps, bulletins des notes...).

Toutes les activités pédagogiques sont prises en charge : de l'admission jusqu'à la sanction. Ils offrent également un portail Internet interactif pour l'enseignant, l'élève, le parent et le responsable.

Yahia Benaïssa

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	28 Novembre 2012
Titre	«Il y aura un grand institut de formation dans les technologies de pointe» à Sidi Abdallah		

Axée essentiellement sur la pêche et l'agriculture, la stratégie de l'Agence coréenne de coopération internationale - KOICA - en Algérie s'ouvre sur le secteur des TIC.

Après l'élaboration du Master Plan du Cyber Parc Sidi Abdallah, et la formation de cadres du ministère des PTIC, c'est au tour du projet CATICTA, de formation aux TIC, qui sera lancé en 2013. M. Gyong Shik Chon, représentant résident de KOICA Algérie, nous en dit davantage.

Quels sont les projets de coopération lancés par la KOICA en Algérie ?

Gyong Shik Chon : Il y a trois volets de coopération entre la KOICA et l'Algérie. Nous avons commencé par les secteurs de l'agriculture, la pêche, et les technologies de l'information et de la communication (TIC). L'Algérie dispose d'assez de moyens financiers pour la construction d'infrastructures, nous nous sommes donc concentrés essentiellement sur la formation dans les trois domaines susmentionnés.

En matière de pêche et d'agriculture, notre action est orientée vers le transfert de technologie, à travers la formation notamment dans les techniques de production de semences et de crevetticulture. Dans le domaine des TIC, il y a aussi la formation et le projet du Centre Africain des Technologies de l'Information et de la Communication et des Technologies Avancées (CATICTA).

KOICA assure-t-elle la formation dans les TIC ou dans la gestion de projets des TIC ?

Il y a un programme de formation au profit de cadres du ministère de la Poste, des Technologies de l'information et de la communication (MPTIC) et d'Algérie Télécom. Ils sont en formation en Corée pour s'imprégner de la gestion de projets et de la mise en œuvre de politiques de développement dans le secteur des TIC. Avant eux, s'était déroulée du 18 octobre au 3 novembre, une formation sur la « Technologie de radiodiffusion numérique » pour 16 participants ingénieurs algériens spécialisés dans la radiodiffusion.

Nous essayons de partager notre expérience qui a permis à la Corée de devenir un pays développé sans disposer de ressources naturelles mais en orientant sa stratégie sur les ressources humaines. Dans ces formations, nous allons focaliser sur le renforcement des capacités à manager des projets.

Quel a été le rôle de l'Etat coréen pour développer l'innovation, en particulier dans les TIC ?

Je tiens à préciser que la KOICA est une Agence de coopération internationale. Je ne suis donc pas habilité à parler au nom du gouvernement.

Cependant, ce que je peux dire, c'est que le gouvernement Coréen dispose d'un ministère des TIC, mais aussi d'un système d'incubateurs pour encourager le développement des technologies sans fil. Chaque année, beaucoup d'argent est consacré à la création de Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans ce secteur.

En ce moment, la politique du gouvernement Coréen se concentre sur l'encouragement et le financement de la création de très petites entreprises, d'un seul employé, pour la production d'applications (logiciels) dans différents domaines. Il y a aussi en Corée des universités spécialisées dans les domaines des TIC dont les étudiants lancent des projets innovateurs au sein même d'entreprises du secteur, et pouvoir ainsi être recrutés par ces mêmes sociétés.

Qu'en est-il du financement des écoles de TIC ?

Le résultat de la politique d'éducation et de formation en Corée apparaît dans les entreprises. En retour, les compagnies financent les écoles de TIC. Je pense qu'une telle démarche pourra fonctionner en Algérie, lorsque le projet CATICTA sera fonctionnel.

Pouvez-vous nous donner de plus amples détails sur le projet CATICTA ? Où sera-t-il construit ?

Le projet de CATICA a été décidé dès 2006 lors de la visite du président Coréen en Algérie. Il a été convenu après que la KOICA va fournir 12 millions de dollars pour le financement de ce projet de 2013 à 2018. L'apport de la Corée se fera essentiellement dans le domaine de l'expertise, le volet pédagogique, l'élaboration et le suivi de projets pilotes.

La participation algérienne est beaucoup plus élevée puisqu'elle se chargera de la partie construction du siège de CATICTA qui sera situé à la nouvelle ville de Sidi Abdallah. Les responsables de ce projet, côté algérien et coréen, sont entrain d'élaborer un plan final de mise en œuvre. Plusieurs visites d'expertise auront lieu l'année prochaine. Notre vis-à-vis algérien pour ce projet est le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire. Avant même le démarrage du projet, la KOICA va envoyer des experts en Algérie pour la formation des enseignants et des étudiants. Vous verrez que dans quatre ou cinq ans, il y aura un grand institut (CATICTA, ndlr) de formation dans les technologies de pointe.

Existe-t-il une coopération entre les universités algériennes et coréennes ?

Nous n'avons pas reçu de requêtes de coopération dans le domaine universitaire de la part du ministère algérien des Affaires étrangères (MAE) qui est le vis-à-vis de la KOICA pour l'ensemble des activités de l'Agence ici en Algérie. Si un établissement universitaire algérien souhaite une collaboration avec une université coréenne, il doit d'abord s'adresser aux MAE algérien avec qui nous étudierons la demande.

Qu'en est-il de la mise en contact de compagnies algériennes et coréennes spécialisées dans les TIC ?

Les ressources de la KOICA ne peuvent être utilisées que dans le cadre des relations entre gouvernements. La KOICA ne prend pas en charge le volet des relations entre les entreprises économiques. Cet aspect est géré par la Korea Trade-Investment Promotion Agency (KOTRA) qui dispose d'un bureau en Algérie.

Le rôle de la KOICA, qui est une agence gouvernementale qui travaille avec l'argent du contribuable coréen, n'est pas de réaliser des bénéfices, mais de concrétiser le transfert de technologie et de savoir faire, notamment en matière de gestion de projets, vers les pays qui expriment le besoin.

Notre rôle c'est de donner l'exemple au secteur privé de développer des projets comme ceux que nous avons réalisés jusque-là en matière de production de semences de pomme de terre à Tiaret (1,8 million de dollar) et de crevetticulture à Skikda. Un autre projet de crevetticulture est en phase de construction à Ouargla (6 millions de dollars).

En dehors du CATICTA, quels sont les prochains projets de l'Agence KOICA pour 2013 et 2014 ?

Pour 2013, il s'agit de continuer à travailler sur les projets déjà en œuvre. Le plus important reste le démarrage du CATICTA. Mais pour 2014, nous avons déjà envoyé au MAE algérien pour leur demander de nous faire parvenir leurs propositions de projets, pour pouvoir les discuter au début 2013. Nous allons également former 75 cadres algériens en Corée.

Nous voulons également discuter avec le MAE pour que l'Algérie exprime ses besoins pour que des volontaires coréens, spécialisés dans différents domaines, puissent venir aider ici. Il faut un accord précis pour cela. Peut-être que d'ici l'année prochaine nous arriverons à ramener une vingtaine de bénévoles qui auront un rôle de formateurs dans les instituts ou les universités, ou bien un rôle de consultants au sein de l'administration.

Abdelkader Zahar

Support	El Moudjahid	Date	25 Novembre 2012
Titre	Propriété intellectuelle Impérative coopération entre l'OPMI et l'Algérie		

Il est impératif de renforcer la coopération entre l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Algérie, pour promouvoir la culture de l'innovation et «consolider le transfert technologique», ont souligné à Bousmail (Tipasa), les participants aux travaux de l'atelier national de formation pour la rédaction des brevets d'innovation.

Les travaux de cet atelier organisé, pendant cinq jours, à l'Unité de développement des équipements solaires (UDES) de Bou Ismail, à l'initiative de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche scientifique et l'OMPI, ont été sanctionnés jeudi soir par l'adoption d'une douzaine de recommandations «à mettre en pratique durant la période 2013-2014».

Les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'adhérer à la démarche relative au brevet d'innovation, en prélude à toute diffusion ou déclaration d'un projet d'innovation». Les chercheurs ont été invités par les participants à «jouer un rôle d'ambassadeur pour diffuser cette culture au sein des centres de recherche, des universités et des organismes professionnels, afin de participer au développement technologique du pays».

Pour «une meilleure valorisation des résultats de la recherche et d'encadrement des innovateurs», les participants ont convenu de l'organisation, à partir de janvier 2013, de trois sessions de formation au profit d'universitaires algériens, outre la mise sur pied d'une formation à distance qui sera encadrée par des éléments de l'OMPI. Dans ce domaine, l'OMPI s'est engagée à réaliser plusieurs projets dont, notamment, «la réactivation d'une académie de formation devant couvrir tout le territoire national», ainsi que d'un bureau de transfert technologique à la nouvelle ville de Sidi Abdallah» (Alger).

Les participants ont recommandé également «l'institution d'un prix national», parrainé par le Président de la République, récompensant la meilleure innovation le 16 avril de chaque année, coïncidant avec la Journée nationale de la science.

Selon le représentant de l'Algérie au niveau de l'OMPI, la section innovation et de transfert technologique, l'Algérie occupe le 15e rang à l'échelle mondiale en matière d'études et de chercheurs, «mais elle se classe à la 124e position en termes de brevets d'innovation enregistrés en 2011».

Support	El Moudjahid	Date	26 Novembre 2012
Titre	Le ministre turc des AE entame une visite de travail en Algérie "Porter le volume des échanges commerciaux à 10 milliards de dollars"		

Les relations entre l'Algérie et la Turquie se portent bien, et les deux pays sont décidés à les promouvoir encore davantage. Et ceux qui y ont vu un « gel » se trompent. C'est ce qui ressort des déclarations faites hier par M. Ahmet Davutoglu et M. Mourad Medelci lors d'une conférence de presse conjointe animée au siège du ministère des Affaires étrangères.



Le ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie, M. Ahmet Davutoglu, a entamé hier une visite de travail en Algérie, à l'invitation de son homologue algérien, M. Mourad Medelci. M. Davutoglu a été accueilli à son arrivée à l'aéroport international Houari-Boumediène par M. Medelci.

Cette visite de travail s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations algéro-turques qui ont connu un essor important ces dernières années, notamment à la faveur du Traité d'amitié signé en 2006. Cette visite "témoigne de la qualité de la relation entre l'Algérie et la Turquie qui sont liées par un traité d'amitié, de coopération et de bon voisinage, signé à Alger en mai 2006", a souligné, à la veille de cette visite, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, M. Amar Belani.

Il a rappelé, dans ce cadre, que les relations algéro-turques ont connu, durant ces dernières années, un "essor remarquable" aussi bien sur le plan des échanges commerciaux qu'en matière de coopération économique comme en témoigne la présence de nombreuses compagnies turques en Algérie.

La visite de M. Davutoglu, à l'invitation du ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci, permettra d' "aborder les perspectives d'approfondissement de la coopération bilatérale". Elle permettra, aussi, d' "évoquer les principales questions de l'actualité régionale et internationale dans le cadre de la concertation politique instaurée entre les deux pays à l'occasion de la visite de travail effectuée par M. Medelci à Ankara en novembre 2008", a précisé, en outre, le porte-parole.

Lors de la visite de M. Medelci à Ankara en 2008, les deux pays avaient exprimé leur satisfaction quant à "l'excellence des relations d'amitié et de coopération" qu'ils entretiennent, et convenu de "renforcer" leurs consultations politiques à travers le maintien de contacts réguliers autant au plan bilatéral que dans le cadre de forums régionaux et internationaux.

Au plan économique, la visite avait permis de passer en revue l'ensemble des volets de la coopération bilatérale, notamment dans le secteur de l'énergie, des transports, du commerce, de la pêche, de l'industrie, de la construction des infrastructures économiques et sociales, du tourisme, ainsi que dans le secteur des finances. Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, avait effectué une visite en Turquie en 2005 durant laquelle il avait affirmé que ce pays "figure parmi les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie" au regard de l'importance de la coopération bilatérale dans les domaines économique et commercial. Cette visite a été suivie de celle effectuée par le Premier ministre turc, M. Recep Tayyip Erdogan, à Alger en 2006.

Séance de travail entre M. Medelci et M. Davutoglu

Le ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci, a tenu hier à Alger une séance de travail avec son homologue turc, M. Ahmet Davutoglu, élargie aux membres des deux délégations. Auparavant, M. Medelci a eu un entretien en tête à tête avec M. Davutoglu

Support	Le Soir d'Algérie	Date	26 Novembre 2012
Titre	Les projets de partenariats quasiment finalisés Raffarin et Rahmani balisent le terrain		

La voie est ouverte, balisée pour la signature d'accords de partenariats algéro-français lors de la visite d'Etat du président français en Algérie, attendue les 19 et 20 décembre prochain. C'est ce que le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, qui a reçu hier l'émissaire spécial du président français, Jean-Pierre Raffarin, a laissé entendre.

Certes, Chérif Rahmani et son hôte français se refuseront, lors d'un point de presse organisé à l'hôtel El Aurassi et sanctionnant quatre heures de discussions, tenues dans «un climat excellent» de déflorer la teneur des accords. «Il n'y a pas d'annonce (à faire). Nous allons laisser aux autorités supérieures le soin d'annoncer les accords auxquels nous allons parvenir», dira le ministre de l'Industrie.

Toutefois, les deux responsables se sont montrés sereins, optimistes sur le rythme des discussions relatives notamment aux projets d'implantation d'une usine Renault et la réalisation d'une usine de vapocraquage d'éthane en partenariat avec Total. Ainsi, ces deux projets «complexes» semblent sur la bonne voie d'être concrétisés, même si les deux responsables évoquent la poursuite des discussions. Les négociations «avancent bien», affirment-ils, rétifs, cependant, aux «effets d'annonce» et adoptant une démarche pragmatique.

A ce propos, Chérif Rahmani dira que les deux parties ont «évacué tout ce qui est toxique et enlevé tout ce qui est obstacle», notamment les divergences d'interprétation et de procédures. Certes, les discussions se poursuivront encore pendant les prochaines semaines concernant le projet automobile, une délégation de la Société nationale des véhicules industriels (SNVI) étant attendue aujourd'hui à Paris par son partenaire français.

Or, dans la mesure où ces discussions revêtiront seulement un cachet technique, le projet Renault semble sur la bonne voie d'être enfin concrétisé, la question de sa localisation étant réglée (bénéficiant de 80 ha dans la zone industrielle d'Oran en voie d'aménagement), comme l'est celle de la commercialisation des véhicules devant être fabriqués.

Il en est également du projet de construction d'une unité de vapocraquage d'éthane à Arzew, une délégation de Sonatrach étant attendue début décembre 2012 par le groupe Total pour discuter essentiellement de la question du prix du gaz d'extraction et proposer une formule idoine. Et d'autant que les études relatives à ce projet semblent bien finalisées et que la question de la localisation de l'extraction du gaz a été réglée (à partir de Hassi R'mel comme proposé par Sonatrach).

Cela même si les deux officiels ne se sont pas prononcés à ce propos. Pour autant, d'autres domaines de coopération, la production de ciments et leur exportation potentielle, le transport maritime de marchandises et le transport aérien ainsi que la pharmaceutique semblent également en bonne voie d'être boostés selon les propos de M. Raffarin, et ce, dans le contexte où la France et l'Algérie convergent en termes de méthodologie d'action, adoptant «une feuille de route opérationnelle, pratique et concrète», selon les propos de M. Rahmani et prônant une démarche visant à «faciliter et accélérer (les choses)», selon M. Raffarin.

Mais aussi en termes de fond, les deux pays s'engageant dans une dynamique de complémentarité dans six filières industrielles «stratégiques» déjà identifiées (automobile, chimie, pharmaceutique, matériaux de construction, agro-industriel et formation), tant en amont qu'en aval concernant le transfert d'expertise, le développement du management et l'appui à l'exportabilité des produits.

C. B.

Support	El Watan	Date	26 Novembre 2012
Titre	Le chef de la diplomatie turque en visite à Alger Ankara mise sur un volume d'échanges de 10 milliards de dollars		



Le ministre turc des Affaires étrangères, Ahmet Davutoglu, souhaite parvenir à la suppression des visas entre les deux pays.

Entre Alger et Ankara tout va pour le mieux, notamment dans le domaine économique avec des échanges commerciaux qui s'élèvent à près de quatre milliards de dollars, pendant que l'investissement turc en Algérie est de l'ordre d'un milliard de dollars, fruit des 160 sociétés turques activant chez nous.

Une coopération qu'arboraient «fièrement» les chefs de la diplomatie des deux pays, Mourad Medelci et Ahmet Davutoglu, hier, lors d'une conférence de presse conjointe au ministère des Affaires étrangères, à Alger. «Si nous sommes satisfaits des évolutions positives des relations entre nos deux pays, notamment dans le domaine économique, il est nécessaire de les élargir à d'autres domaines comme la lutte antiterroriste et la coopération militaire», a souhaité M. Medelci.

Le chef de la diplomatie algérienne a évoqué, par ailleurs, un certain nombre de blocages auxquels «font face les investisseurs turcs en Algérie, les difficultés bancaires et l'épineux problème des visas, qu'il faudra surmonter». Pour ce faire, «un groupe de travail sera mis en place pour se pencher sur tous ces problèmes afin de faciliter la circulation, notamment dans le domaine aérien et maritime», a indiqué M. Medelci.

Son homologue turc, lui, espère porter les échanges économiques entre les deux pays à 10 milliards de dollars dans les prochaines années. «L'élargissement de la coopération aux domaines des transports maritime et aérien devrait permettre d'augmenter dans un proche avenir le volume des échanges commerciaux à 10 milliards de dollars contre 4 milliards actuellement», a-t-il déclaré, en exprimant le vœu de voir son pays «investir dans le domaine des infrastructures économiques et commerciales».

Rappelant que le produit intérieur brut de son pays a triplé, M. Davutoglu a estimé que «le développement économique implique une demande croissante en matière d'énergie d'où la nécessité d'une coopération accrue avec l'Algérie».

Le chef de la diplomatie turque, qui dit «soutenir le processus de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC», souhaite que les deux pays parviennent à «supprimer les visas».

Support	El Moudjahid	Date	26 Novembre 2012
Titre	Point de presse conjoint Rahmani-Raffarin “Le sommet Bouteflika-Hollande donnera un second souffle aux relations”		

«Nous avons décidé de bâtir les relations sur l'économie, sur la substance, sur le réel et le tangible, et non pas sur les effets d'annonce et les discours»



La deuxième journée de la visite de l'ancien Premier ministre et vice-président du Sénat français, Jean-Pierre Raffarin qui intervient à moins d'un mois de la visite du président François Hollande en Algérie, a été marquée, hier, par les entretiens en tête à tête avec le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, M. Cherif Rahmani.

Cette nouvelle visite, au cours de laquelle le chargé du suivi des investissements français en Algérie rencontrera plusieurs représentants du gouvernement ainsi que des milieux d'affaires algériens, s'articule autour de grands dossiers et projets de coopération. Elle a pour priorité de faire avancer le partenariat entre les deux pays.

Elle fait suite à un travail qui a commencé au moins le dernier trimestre 2010, et renforcera le mécanisme de suivi, croit-on savoir, pour développer ce même partenariat et les projets d'investissements algéro-français.

Cette énième mission a permis aux deux pays d'avancer sur plusieurs dossiers de partenariat, alors que les négociations se poursuivent sur deux projets lourds : l'installation d'une usine Renault et la construction d'un complexe de vapocraquage d'éthane entre le français Total et le groupe pétrolier Sonatrach. Sur cette question l'émissaire français a indiqué « Alger et Paris sont déterminées à peaufiner ces deux dossiers stratégiques à quelques semaines de la visite du président François Hollande. ».

Ces « importants dossiers » considérés comme « stratégiques » dans le partenariat franco-algérien avancent lentement, mais sûrement entre les deux pays qui sont déjà parvenus à concrétiser sur le terrain deux projets dans la fabrication de verre entre Saint-Gobain et le groupe algérien Alver et dans les assurances entre l'assureur français AXA, la BEA et le Fonds national de l'investissement (FNI). S'y ajoute un autre projet dans la fabrication des médicaments par le laboratoire français Sanofi Aventis qui s'est engagé à construire une usine en Algérie.

Au total, une vingtaine d'accords ont été conclus entre des entreprises algériennes et françaises, depuis la tenue en mai 2011 du forum de partenariat économique algéro-français. L'Algérie, soucieuse de diversifier son économie trop dépendante des hydrocarbures veut des projets de partenariat à forte valeur ajoutée, porteurs de savoir-faire et créateurs d'emplois, avait déclaré à plusieurs reprises l'ancien ministre de l'Industrie, M. Mohamed Benmeradi.

Selon des estimations avancées par la partie algérienne, les projets en discussions avec les Français sont en mesure de créer 20.000 emplois directs et indirects. Le projet Renault permettrait quant à lui d'asseoir une industrie de l'automobile en Algérie en développant une sous-traitance exclusivement algérienne.

M. Sellal reçoit Jean-Pierre Raffarin

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a reçu hier à Alger M. Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre, vice-président du Sénat et chargé du suivi des investissements français en Algérie, indique un communiqué des services du Premier ministre.

L'audience a permis de procéder à une évaluation de l'état d'avancement des projets d'investissements en cours de discussions entre les deux pays et d'évoquer le lancement de nouveaux projets, précise le communiqué. L'entretien s'est déroulé en présence du ministre de l'Industrie, de la Petite et Moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, M. Cherif Rahmani.

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	26 novembre 2012
Titre	Projets Renault, Sanofi, Total, Lafarge Pas d'annonce avant la visite de Hollande à Alger		

Nous ne voulons pas faire dans les effets d'annonce », a déclaré hier le ministre de l'Industrie, Chérif Rahmani, au sujet des projets dans lesquels notre pays est en pourparlers avec la France. Le ministre qui s'exprimait à l'occasion d'une conférence de presse organisée à l'issue d'une rencontre conjointe avec, du côté français, Jean-Pierre Raffarin à l'hôtel El Aurassi d'Alger, s'est montré toutefois très serein.

«Nous avons mis en place une feuille de route et je peux affirmer que c'est un grand moment de réalités que nous vivons aujourd'hui», a fait savoir Cherif Rahmani qui a salué la reconduction de Raffarin après la prise de pouvoir des socialistes en France. «Vous êtes un homme d'Etat qui peut surmonter les problèmes et les conjonctures», dira encore le ministre à l'adresse de Raffarin avant d'ajouter qu'il faut désormais bâtir les relations entre les deux pays sur l'économie, le réel et assumer les convergences.

Le ministre de l'Industrie ne donnera aucune indication sur les dossiers sur lesquels les deux pays ont planché hier en rappelant juste qu'il s'agit désormais de mettre sur pied des filières dans l'automobile, la chimie, la pharmacie, les matériaux de construction et l'agroindustriel. Le ministre ne donnera aucune information sur le degré d'avancement des dossiers, notamment celui de l'usine Renault, le dossier Lafarge, le partenariat de Sonatrach avec Total ou encore celui de Sidal avec Sanofi.

En fait, les journalistes ont eu droit encore une fois à la rhétorique qui consiste à dire que «les choses avancent bien». Algériens et Français se sont mis, semble-t-il, d'accord pour ne révéler aucune information sur les dossiers en cours de négociation. Chérif Rahmani dira clairement hier que «nous préférons que cela se fasse par les chefs d'Etat des deux pays» qui devraient se rencontrer à Alger en décembre prochain.

Le ministre donnera néanmoins quelques bribes d'information en soulignant que pour ce qui est du dossier Renault «les choses avancent bien» et que pour ce qui concerne Sanofi «les choses avancent très bien». Pour ce qui est du dossier de partenariat entre Sonatrach et Total pour la construction d'une usine de vapocraquage, Chérif Rahmani a avoué qu'il subsiste encore des blocages. Un groupe de travail sera installé dès aujourd'hui entre les deux parties pour surmonter ces obstacles, a toutefois rassuré le ministre pour qui l'objectif est d'arriver à mettre en place une «alliance stratégique filière par filière». Chérif Rahmani a même laissé entendre hier que le gouvernement pourrait revoir la règle 49/51% qui a fait couler beaucoup d'encre.

«Nous allons présenter au gouvernement en décembre un plan de redressement industriel», en précisant que «l'ensemble des préoccupations des opérateurs économiques y seront évoquées, y compris la règle 49/51% instaurée depuis la promulgation de la loi de finances complémentaire 2009», dira-t-il. «Nous répondrons à toutes les préoccupations de nos partenaires», dira Chérif Rahmani quand la question a été posée par les journalistes.

Raffarin pour sa part concernant la règle 49/51% n'a pas fait de commentaire mais dira qu'il appartenait aux entreprises françaises de s'adapter à la législation algérienne.

«J'invite les entreprises françaises à venir en respectant la législation algérienne», a-t-il déclaré avant d'affirmer à son tour que tous les dossiers en cours de négociation avancent bien. « Je ne peux pas donner de précisions», a-t-il indiqué en précisant que les accords seront annoncés lors de la visite du président français, François Hollande, à Alger. «Ma mission me tient énormément à cœur car pour moi ce n'est pas seulement une mission commerciale, mais elle revêt un caractère stratégique pour les deux peuples et les deux Etats», a déclaré l'ancien Premier ministre sous Jacques Chirac.

VERS LA REINTRODUCTION DU CREDIT A LA CONSOMMATION

Le crédit à la consommation sera incessamment réintroduit. Le gouvernement aurait accepté la proposition lors de la dernière rencontre qui a regroupé le Premier ministre Abdelmalek Sellal ainsi que l'UGTA et le patronat la semaine dernière. L'annonce a été faite hier par le patron de la centrale syndicale Sidi Saïd, en marge de la rencontre entre Chérif Rahmani et Jean-Pierre Raffarin.

« On va se réunir pour mettre en place les mécanismes nécessaires pour réintroduire le crédit à la consommation pour la production nationale », a déclaré Sidi Saïd qui précise que le montage des équipements en Algérie est considéré comme production nationale. «La question est au niveau de M. Djoudi», a fait savoir pour sa part Réda Hamiani.

Ce dernier qui affirme que la production nationale a beaucoup chuté ces 20 dernières années annonce que l'objectif aujourd'hui est de réfléchir mûrement à récupérer les parts de marché perdues au profit de l'importation.

Z Mehdaoui

Support	L'Expression	Date	25 Novembre 2012
Titre	Révision éventuelle de la loi des 49/51% L'Algérie osera-t-elle?		



1. Une coopération gagnant-gagnant vaut toutes les concessions

Cette possibilité a été évoquée par le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, Chérif Rahmani, lors du point de presse qu'il a co-animé hier, avec Jean-Pierre Raffarin.

La nouvelle fera frémir les entreprises étrangères surtout les PME qui se disent bloquées par la loi des 49-51%. Cette contrainte majeure sera levée sous peu à en croire le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement Chérif Rahmani, même s'il n'a pas affirmé explicitement que ce verrou allait sauter.

«Dans les prochains jours, nous allons mettre à plat toutes les questions des investissements et nous allons répondre à toutes les préoccupations de nos partenaires sans dogmes et sans ambages», a déclaré Chérif Rahmani, interpellé sur cette loi qui bloque la venue des PME étrangères en Algérie, alors qu'il animait un point de presse conjoint avec l'émissaire français, Jean-Pierre Raffarin. M.Rahmani a également précisé que «le dossier sur le redressement industriel est finalisé». Intervenant sur ce sujet lors du même point de presse, M.Raffarin s'est contenté d'une réponse strictement diplomatique. «Je lance un appel aux PME françaises à venir investir en Algérie tout en respectant les lois en vigueur».

Très optimiste, M.Rahmani a affirmé que les relations algéro-françaises sont arrivées à un tournant historique, et que plusieurs raisons objectives incitent les deux pays à regarder vers l'avenir. Il a fait état de la proximité géographique, des liens historiques et de la complicité qui existe entre les deux pays.

Depuis 2009, les entreprises étrangères, voulant investir en Algérie, ne peuvent le faire qu'en association à hauteur de 49% d'actions avec un Algérien pour les 51% parts d'actions restantes. En cas de cession des parts par la partie algérienne et si le repreneur n'est pas Algérien, l'Etat fait jouer son droit de préemption pour acquérir la ou les parts cédées.

Echaudés par des dérapages précédents de la part d'entreprises étrangères, le gouvernement visait, à travers cette loi à garantir la souveraineté économique du pays. Or, au fil des années, elle s'est avérée être un réel blocage pour l'investissement plus spécifiquement pour le cas des PME.

D'autres dossiers d'envergure ont été au centre des discussions entamées par Chérif Rahmani et l'envoyé spécial du président Hollande, M.Raffarin en visite de trois jours à Alger depuis hier. L'Algérie et la France sont parvenues à baliser le terrain sur les grands dossiers économiques en discussion depuis plus deux ans, a annoncé, à Alger, le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, Chérif Rahmani dans son allocution faite à l'issue des entretiens qu'il a eus avec l'envoyé spécial du président François Hollande.

«Nous avons évacué tout ce qui est toxique et enlevé tout ce qui est obstacle et nous avons cerné la solution, nous avons beaucoup progressé» sur les grands dossiers économiques en discussion, a déclaré M.Rahmani. Pour les dossiers lourds, en l'occurrence les projets des usines Renault et du vapocraquage d'éthane Total, «les choses avancent, bien, même si parfois nous ne communiquons pas les détails», a affirmé Chérif Rahmani qui a dit laisser le soin aux chefs d'Etat des deux pays d'annoncer l'aboutissement des négociations lors de leur rencontre de décembre, à Alger.

La même obligation de réserve a été observée par le chargé du suivi des investissements français en Algérie: «La visite du président François Hollande, en décembre prochain à Alger, m'oblige à observer une certaine réserve sur certaines conclusions des projets. Ce n'est pas à moi de prendre la parole sur certains projets stratégiques, c'est la responsabilité des deux chefs d'État», a indiqué M.Raffarin, en précisant que les projets des usines Renault et Total (vapocraquage) en Algérie avancent bien, même s'ils ne sont pas totalement finalisés. Cette visite a permis aux deux pays d'avancer sur plusieurs dossiers de partenariat, alors que les négociations se poursuivent sur deux projets lourds: l'installation d'une usine Renault et la construction d'un complexe de vapocraquage d'éthane entre le français Total et le groupe pétrolier Sonatrach.

Les deux pays sont déjà parvenus à concrétiser sur le terrain deux projets dans la fabrication de verre entre Saint-Gobain et le groupe algérien Alver et dans les assurances entre l'assureur français AXA et la BEA et le Fonds national de l'investissement (FNI). S'y ajoute un autre projet dans la fabrication des médicaments par le laboratoire français Sanofi Aventis.

Au total, une vingtaine d'accords a été conclue entre des entreprises algériennes et françaises depuis la tenue, en mai 2011, du Forum de partenariat économique algéro-français.

Brahim TAKHEROUBT

Support	APS	Date	27 Novembre 2012
Titre	La coopération entre le CNES et le CES et avec le CESE passée en revue à Rabat		

La coopération entre le Conseil national économique et social (CNES) et le Conseil économique et social marocain (CES) et entre le CNES et le Comité économique et social européen (CESE) a été passé revue, mardi à Rabat, en marge du séminaire sur la "sécurité alimentaire et solidarités dans l'espace euro-méditerranéen".

Mohamed Seghir Babes, président du CNES qui participe à Rabat à ce séminaire s'est, en effet, entretenu avec le président du CES marocain, Chakib Benmoussa, avec qui il a échangé des points de vue pour préparer les éléments d'une feuille de route devant encadrer la coopération entre les deux instances.

Ils ont également évoqué la prochaine visite de M. Benmoussa à Alger qui aura lieu dans le courant du premier trimestre 2013.

M. Babes s'est également entretenu avec le président du Comité de suivi Euromed (CESE), Dimitris Dimitriadis, des conditions de reprise "dynamique et opérationnelle" des relations entre les deux parties aux plans bilatéral, régional et intercontinental.

Dans cette perspective Dimitris Dimitriadis a mis l'accent, lors de cette rencontre, sur le rôle moteur du CNES à l'échelle de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).

Support	El Moudjahid	Date	27 Novembre 2012
Titre	Coopération IBM clique sur les relations universitaires		

“IBM s’investit dans les relations universitaires en Algérie et souhaite être le partenaire d’une éducation en mouvement dans le cadre de leurs programmes universitaires», a déclaré hier à Alger, M. Hamid Djaballah, directeur général IBM Algérie



IBM s’investit dans les relations universitaires en Algérie et souhaite être le partenaire d’une éducation en mouvement dans le cadre de leurs programmes universitaires», a déclaré hier à Alger, M. Hamid Djaballah, directeur général IBM Algérie, lors de sa rencontre avec la presse nationale.

Au cours de son allocution, M. Djaballah a expliqué que «l’objectif est de renforcer les synergies entre recherche, innovation et création de valeur pour répondre aux grands enjeux de la société et permettre une étroite collaboration autour des projets de recherche». Il a souligné que «l’entreprise s’est traduite en 2011 par le dépôt de 6 180 brevets, classant IBM pour la 19e année consécutive en tête des entreprises les plus innovantes dans le monde». Et d’ajouter : «Avec un investissement de 6 milliards de dollars en moyenne chaque année, la recherche constitue un pan fondamental pour IBM.»

En effet, en encourageant le développement de projets, la recherche d’IBM supporte la création de nouvelles collaborations avec la communauté académique. «Nous souhaitons, à travers ce programme, aider à renforcer les passerelles entre le monde de l’enseignement et l’entreprise, s’investir dans les cursus pédagogiques et accompagner la formation des jeunes talents et armer les leaders de demain à relever les défis des années à venir», a indiqué M. Djaballah.

IBM propose plusieurs axes à travers son programme et les étudie actuellement avec des universités algériennes, en partenariat avec l’Agence nationale pour le développement et la recherche universitaire, et la Direction de la recherche scientifique et du département technologique. Parmi les universités, l’orateur a cité l’université de Tlemcen, d’Oran, de Chlef, de Mascara, de Saïda et l’université de Sidi Bel- Abbès où IBM a réalisé des workshops autour du nouveau programme intitulé «IBM Academic Initiative».

À travers ces workshops, IBM a présenté ses programmes dédiés au monde universitaire, les technologies innovantes de HPC (High Performance Computing), les services de Cloud et les Data Center, ainsi que les solutions de Business Analytics (Analyse de données).

Dans ce sens, M. Djaballah a déclaré qu'«ils sont en train de travailler d'ailleurs à la création de centres de compétence innovants au sein des universités algériennes, et qui permettront des calculs intensifs et serviront non seulement aux sciences exactes pour des essais et des tests, mais seront également un outil fondamental pour l'avancée des recherches dans de nombreuses disciplines scientifiques en permettant notamment la modélisation et la simulation dans les secteurs de la santé, du vivant et de l'environnement».

En plus de son programme à destination des universités, IBM compte introduire le «Cloud Computing» qui est un nouveau modèle qui constitue une réelle source d'agilité, d'efficacité économique et d'opportunités business.

Le Cloud Computing permet de réaliser des économies significatives sans sacrifier la qualité de service, bien au contraire. Les gains les plus importants sont obtenus au niveau de l'optimisation des ressources et de la valorisation des missions informatiques en faveur des métiers. L'Algérie représente un marché important pour IBM dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique en Afrique, qui vise à accroître sa présence sur les marchés en croissance, d'autant plus que l'entreprise est présente en Algérie depuis 1933, ce qui en fait d'elle le premier bureau en Afrique.

M. Djaballah a souligné que «depuis la réouverture du bureau IBM à Alger en 2007, l'entreprise développe ses activités, en y renforçant progressivement les équipes et sa présence en support des partenaires algériens». Et d'ajouter : «Nous avons un plan de développement précis et ambitieux sur cinq ans (2011-2015) afin de nous permettre de réaliser ces objectifs.».

Wassila Benhamed

Support	El Moudjahid	Date	27 Novembre 2012
Titre	Algérie-Serbie 250 entreprises veulent investir en Algérie		

Dans le cadre de la mise en œuvre de la commission mixte algéro-serbe de coopération économique, technique et scientifique, qui a eu lieu le mois de février dernier à Alger, le président national de l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA), M. Mouloud Kheloufi, a reçu l'ambassadeur de la République de Serbie, M. Miroslav Sestovic.



Dans le cadre de la mise en œuvre de la commission mixte algéro-serbe de coopération économique, technique et scientifique, qui a eu lieu le mois de février dernier à Alger, le président national de l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA), M. Mouloud Kheloufi, a reçu l'ambassadeur de la République de Serbie, M. Miroslav Sestovic.

Quatre accords de coopération dans les domaines de l'investissement, de l'agriculture, de l'eau et du stockage des produits alimentaires ont été paraphés au terme de la 19^e session de la commission mixte de coopération économique, technique et scientifique, a rappelé M. Kheloufi. Il a affirmé que «des entreprises serbes souhaiteraient investir et trouver des partenaires en Algérie ; actuellement 3 entreprises activent dans notre pays», a-t-il souligné, tout en ajoutant que «plus de 250 entreprises souhaiteraient investir et travailler avec les Algériens».

Le président de l'AGEA a expliqué qu'«une délégation d'entrepreneurs algériens se déplacera le mois de mars prochain en Serbie pour rencontrer l'entité qui gère ces entreprises». De son côté, M. Miroslav Sestovic, ambassadeur de la République de Serbie, a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre sur cette «lancée», avec la finalisation de tous les autres points relatifs à l'approfondissement des relations de coopération économique entre les deux pays.

L'ambassadeur serbe a d'autre part affirmé que la création de nouvelles sociétés mixtes, en s'inspirant des modèles déjà existants et qui ont prouvé leurs performances, «demeure la solution idéale pour stimuler la coopération économique entre les deux pays et la porter à la hauteur des relations politiques excellentes».

Dans ce sillage, un programme d'action permettant aux entreprises algériennes opérant dans le domaine du bâtiment de s'enquérir des cadres relatifs à la création d'un partenariat avec les entreprises serbes à travers des projets communs «mutuellement bénéfiques». Ainsi, les sociétés serbes sont appelées à contribuer à la réalisation des projets inscrits dans le cadre du programme d'investissements publics pour la période 2010-2014, notamment dans le secteur du BTPH.

Sihem Oubraham

Support	Le Soir d'Algérie	Date	28 Novembre 2012
Titre	Coopération algéro-américaine dans la biotechnologie Du concret dès le 5 décembre prochain		

A Washington, on parle désormais de «rapports privilégiés» avec l'Algérie, selon le président du Conseil d'affaires algéro-américain, M. Smaïl Chikhouné. Ainsi, la coopération économique entre les deux pays ira au-delà des hydrocarbures et aura des retombées importantes, à court terme, dans les secteurs du bâtiment et de la santé.

Dans l'entretien accordé aux confrères de la Chaîne III de la Radio algérienne, M. Chikhouné a d'abord salué l'effort «remarquable » fait par la mission diplomatique algérienne aux Etats-Unis pour promouvoir les potentialités économiques de l'Algérie auprès des hommes d'affaires américains, a énuméré les projets ayant abouti et souligné les centres d'intérêts des Américains. Ainsi, le projet du pôle biotechnologique constitue, selon l'intervenant, une «aubaine» pour l'Algérie de diversifier son économie.

«Les firmes pharmaceutiques investissent annuellement près de 125 milliards d'euros dans la recherche-développement. Le pôle de Singapour qui dispose de laboratoires employant en moyenne 10 000 chercheurs chacun, capte, à lui seul, 40 % de ces investissements. Si nous arriverons à capter 10-20% d'ici à 2020, le secteur du médicament devrait se hisser à la première place des secteurs générateurs de richesses en dehors des hydrocarbures», a-t-il projeté.

La délégation d'hommes d'affaires qui regroupe des représentants des laboratoires américains engagés dans la réalisation de ce pôle régional où il sera question de faire de la recherche-développement, produire des molécules et les exporter vers l'Afrique et le Moyen-Orient, va se réunir le 5 décembre 2012 avec le gouvernement afin de rédiger la feuille de route pour la mise en œuvre du projet. «C'est-à-dire, dès le 5 décembre, les Américains vont engager la coopération avec les équipes algériennes dans le domaine de la recherche-développement. Sidaal et d'autres privés algériens seront associés au démarrage de ce pôle.

Ça sera à Constantine dans un premier temps où un pôle biotechnologique des plus sophistiqués est déjà en place avec 28 laboratoires, et ce, avant la réalisation des infrastructures nécessaires à Sidi Abdallah (Alger)», a-t-il indiqué.

En plus des firmes pharmaceutiques, ce sont des compagnies de construction qui ont pris part à ce voyage d'affaires. Le secteur de l'habitat intéresse au plus haut niveau les constructeurs californiens notamment, a précisé M. Chikhouné : «Huit entreprises sur les dix représentées sont des entreprises californiennes.» Et d'expliquer : «La Californie est une zone sismique et les entreprises de cet Etat ont une expérience dans la construction suivant les normes antisismiques. L'ouverture du ministère de l'Habitat aux étrangers dans le cadre du gré à gré a suscité l'intérêt de ces entreprises qui viennent proposer leur savoir-faire dans le domaine.»

L. H

Support	El Moudjahid	Date	28 Novembre 2012
Titre	Workshop sur l'industrie plastique Le marché algérien convoité par les PME italiennes		

M. Agostinacchio Giuseppe, Directeur du Bureau de l'IICE en Algérie : “L’Algérie est un pays solvable qui offre des opportunités à ceux qui souhaitent y investir”



1 1 entreprises italiennes opérant dans différents secteurs relatif à l'industrie plastique ont présenté, hier, leurs plus récentes technologies dans l'industrie plastique lors d'un « Workshop » organisé, dans le cadre d'un partenariat avec de potentiels opérateurs algériens.

Cette manifestation a été initiée par le bureau de l'Institut italien pour la promotion du commerce extérieur (IICE), en collaboration avec l'association italienne des constructeurs de machines et moules pour l'industrie plastique et caoutchouc (ASSOCOMPLAST) sous l'égide de l'ambassade d'Italie.

Présidée par M. Michele Giacomelli, ambassadeur d'Italie en Algérie et M. Agostinacchio Giuseppe, directeur du bureau de l'IICE, cette rencontre a également réuni près d'une centaine de chefs d'entreprises algériennes spécialisées, publiques et privées. Scindé en deux parties, dont la première a été consacrée à la présentation des entreprises, ce workshop a vu sa deuxième partie consacrée aux rencontres « B to B », pour une première prise de contact entre les entreprises algériennes et italiennes, « qui aboutira à de futures collaborations commerciales », a espéré M. Agostinacchio Giuseppe.

Ce dernier a rappelé que « l'Italie reste un partenaire privilégié pour la construction et le développement de l'Algérie ». Il a affirmé « notre export se rapporte aux biens d'équipement et aux machines pour l'industrie ». Dans ce sillage, il a déclaré que l'Italie est en mesure de fournir « des installations de haute technologie spécifiquement étudiées pour des productions à haute valeur ajoutée. » Le responsable de l'IICE a indiqué que « l'Italie détient un quota de marché de 26,5% dans ce secteur avec un montant de 21,13 millions de dollars en 2011, soit plus de 46% par rapport à l'année 2010 ».

De son côté, M. Giacomelli a souligné que « les entreprises italiennes sont prêtes à s'installer en Algérie à travers des partenariats avec les opérateurs algériens et cela afin de donner une impulsion nouvelle à la coopération économique entre les deux pays ».

Allant plus loin, il dira qu'« Il y a de grandes opportunités d'investissement dans ce domaine où les entreprises italiennes vont apporter leurs savoir-faire et maîtrise des technologies ». A noter que l'Italie est le 2e fournisseur de l'Algérie en machines et produits plastiques et caoutchouc, derrière la Chine. Il faut savoir que près de 200 entreprises italiennes sont membres de l'Assocomplast.

La quasi-totalité sont des PME. En 2011, les entreprises membres de l'Assocomplast ont exporté pour plus de 2,43 milliards d'euros, soit plus de 20,9% par rapport à 2010 et plus de 32,8% par rapport à 2009. Le secteur de la plasturgie tarde à atteindre le niveau de développement escompté, en dépit des potentialités existantes et les facilités accordées par l'Etat aux PME, relèvent des professionnels.

“L’Algérie est un pays solvable qui offre des opportunités à ceux qui souhaitent y investir”

M. Agostinacchio, pouvez-vous nous présenter l’IICE ?

En fait, l’Institut italien pour la promotion du commerce extérieur (IICE), est le bureau commercial de l’ambassade d’Italie. C’est une organisation gouvernementale qui favorise l’internalisation des entreprises italiennes dans le monde, selon les stratégies du ministère italien du Développement économique. En plus de son siège central de Rome, l’IICE opère dans le monde à travers un vaste réseau de bureaux accrédités comme « section pour la promotion des échanges » des représentations diplomatiques italiennes.

Comment est perçu le marché algérien ?

Vous savez bien que l’Italie est le deuxième client de l’Algérie. A l’issue du dernier sommet algéro-italien, nous avons pris la décision de reprendre à fond les relations entre les PME des deux pays. Notre objectif principal n’est pas seulement l’exportation, mais de faire des partenariats, développer l’industrie locale. Cela veut dire qu’on peut exporter notre innovation, notre technologie, et notre savoir-faire pour faire de l’Algérie un pays indépendant dans la production extérieure.

Vous avez parlé de partenariats ?

Il faut savoir que 160 sociétés italiennes sont présentes avec leurs propres structures et bureaux ainsi que des partenariats. Nous œuvrons à multiplier ses sociétés avec le plus de partenariats possible. C’est normal, actuellement pour installer une industrie ici il faut avoir les conditions favorables.

Justement quelles sont, selon vous, les conditions favorables ?

La possibilité d’octroyer plus de faveurs aux investisseurs étrangers, qu’elle ne soit pas fixée sur les rapports 51/49. Nous essayons de respecter cette formule. C’est vrai qu’il y a une évolution de cette formule, étant donné que la part du 51% est divisée par plusieurs partenaires, cela incitera les sociétés d’investir. C’est notre objectif à travers ces séminaires que nous organisons pour montrer que ce n’est pas un obstacle aux sociétés pour venir investir en Algérie.

Les dernières mesures apportés par la loi de finances 2013 ne constituent-elles pas une opportunité ?

Je suis parfaitement d'accord avec ces nouvelles dispositions. C'est normal qu'un pays qui a besoin encore de développer et de faire des poussées dans l'industrie locale, prenne toutes les dispositions qui peuvent favoriser l'apport étranger. Pour notre part, l'Italie est un pays qui a une technologie qui respecte les standards de haut niveau.

A l'issue de la visite du président du conseil Italien, M. Mario Monti, certains secteurs ont été ciblés, peut-on savoir quels sont les secteurs qui vous intéressent le plus ?

C'est vrai que l'Italie est un des pays manufacturier le plus important au monde. Nous sommes disponibles à accepter les exigences du gouvernement algérien. L'Algérie doit se développer dans plusieurs secteurs pas uniquement dans l'industrie plastique. Cette dernière est un premier pas, nous sommes dans l'agro-alimentaire, l'agro-industrie, l'énergie, etc. On doit reconstruire aussi le secteur du textile et de la chaussure, il faut dire que sur ça nous sommes « leaders mondiaux ». Nous sommes disponible à mettre toute notre technologie et innovation à la disposition de l'Algérie. Et nous sommes convaincus que nous allons mieux développer notre savoir-faire dont l'Algérie en a besoin dans tous les secteurs.

Que représente le marché algérien pour les Italiens ?

La dernière visite de notre Premier ministre, accompagné des cinq plus importants ministres, montre que l'Italie réserve toute son attention pour l'Algérie, qui est pour nous un pays de « référence ».

Nous considérons que dans le Bassin méditerranéen l'Algérie est le pays le plus important. L'Algérie connaît une stabilité, que les autres pays de l'Afrique du Nord ne connaissent pas. L'Algérie est un pays solvable qui offre des opportunités à ceux qui souhaiteraient y investir.

Sihem OUBRAHAM

Support	El Moudjahid	Date	28 Novembre 2012
Titre	Formation professionnelle La coopération algéro-chinoise évoquée à Alger		

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, M. Mohamed Mebarki, a reçu hier à Alger l'ambassadeur de Chine, M. Liu Yuhe, avec lequel il a évoqué la coopération bilatérale dans le domaine de la formation professionnelle et les moyens de la renforcer davantage



Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, M. Mohamed Mebarki, a reçu hier à Alger l'ambassadeur de Chine, M. Liu Yuhe, avec lequel il a évoqué la coopération bilatérale dans le domaine de la formation professionnelle et les moyens de la renforcer davantage, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette audience, le ministre a présenté les grands volets du programme de modernisation et de réforme du service public de la formation et de l'enseignement professionnels, soulignant que les modes de formation faisant intervenir l'entreprise dans l'acte pédagogique sont à privilégier « car ils professionnalisent davantage les formateurs et confortent l'employabilité des stagiaires », a ajouté la même source.

M. Mebarki a indiqué que cet aspect pourrait être une piste à explorer en matière de partenariat, en s'appuyant sur les entreprises chinoises qui interviennent dans les grands projets en Algérie. Pour sa part, l'ambassadeur chinois a exprimé sa disponibilité à insuffler une « nouvelle dynamique » à la coopération bilatérale dans le domaine de la formation et de l'enseignement techniques et professionnels, par l'apport en expertise, avec l'appui des entreprises chinoises, a précisé le communiqué.

Enfin, les deux parties se sont félicitées de l'existence d'un cadre juridique pour les possibilités de partenariat, à la faveur du protocole d'entente dans le domaine de la formation professionnelle, signé à Pékin en juin 2007. Elles ont convenu de lui conférer un caractère opérationnel, notamment par l'appui au développement des filières de formation liées au bâtiment et travaux publics, a conclu la même source.

Support	El Moudjahid	Date	26 Novembre 2012
Titre	Point de presse conjoint Rahmani-Raffarin “Le sommet Bouteflika-Hollande donnera un second souffle aux relations”		

«Nous avons décidé de bâtir les relations sur l'économie, sur la substance, sur le réel et le tangible, et non pas sur les effets d'annonce et les discours»



La deuxième journée de la visite de l'ancien Premier ministre et vice-président du Sénat français, Jean-Pierre Raffarin qui intervient à moins d'un mois de la visite du président François Hollande en Algérie, a été marquée, hier, par les entretiens en tête à tête avec le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, M. Cherif Rahmani.

Cette nouvelle visite, au cours de laquelle le chargé du suivi des investissements français en Algérie rencontrera plusieurs représentants du gouvernement ainsi que des milieux d'affaires algériens, s'articule autour de grands dossiers et projets de coopération. Elle a pour priorité de faire avancer le partenariat entre les deux pays. Elle fait suite à un travail qui a commencé au moins le dernier trimestre 2010, et renforcera le mécanisme de suivi, croit-on savoir, pour développer ce même partenariat et les projets d'investissements algéro-français.

Cette énième mission a permis aux deux pays d'avancer sur plusieurs dossiers de partenariat, alors que les négociations se poursuivent sur deux projets lourds : l'installation d'une usine Renault et la construction d'un complexe de vapocraquage d'éthane entre le français Total et le groupe pétrolier Sonatrach. Sur cette question l'émissaire français a indiqué « Alger et Paris sont déterminées à peaufiner ces deux dossiers stratégiques à quelques semaines de la visite du président François Hollande.»

Ces « importants dossiers » considérés comme « stratégiques » dans le partenariat franco-algérien avancent lentement, mais sûrement entre les deux pays qui sont déjà parvenus à concrétiser sur le terrain deux projets dans la fabrication de verre entre Saint-Gobain et le groupe algérien Alver et dans les assurances entre l'assureur français AXA, la BEA et le Fonds national de l'investissement (FNI).

S'y ajoute un autre projet dans la fabrication des médicaments par le laboratoire français Sanofi Aventis qui s'est engagé à construire une usine en Algérie.

Au total, une vingtaine d'accords ont été conclus entre des entreprises algériennes et françaises, depuis la tenue en mai 2011 du forum de partenariat économique algéro-français. L'Algérie, soucieuse de diversifier son économie trop dépendante des hydrocarbures veut des projets de partenariat à forte valeur ajoutée, porteurs de savoir-faire et créateurs d'emplois, avait déclaré à plusieurs reprises l'ancien ministre de l'Industrie, M. Mohamed Benmeradi.

Selon des estimations avancées par la partie algérienne, les projets en discussions avec les Français sont en mesure de créer 20.000 emplois directs et indirects. Le projet Renault permettrait quant à lui d'asseoir une industrie de l'automobile en Algérie en développant une sous-traitance exclusivement algérienne.

M. Sellal reçoit Jean-Pierre Raffarin

Le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, a reçu hier à Alger M. Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre, vice-président du Sénat et chargé du suivi des investissements français en Algérie, indique un communiqué des services du Premier ministre.

L'audience a permis de procéder à une évaluation de l'état d'avancement des projets d'investissements en cours de discussions entre les deux pays et d'évoquer le lancement de nouveaux projets, précise le communiqué. L'entretien s'est déroulé en présence du ministre de l'Industrie, de la Petite et Moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, M. Cherif Rahmani.

Support	APS	Date	27 Novembre 2012
Titre	Plastiques et caoutchouc Les entreprises italiennes prêtes à s'installer en Algérie		



Les entreprises italiennes sont "prêtes" à s'installer en Algérie à travers des partenariats avec les opérateurs algériens afin de donner "une impulsion nouvelle à la coopération économique entre les deux pays", a indiqué mardi l'ambassadeur d'Italie en Algérie, Michele Giacomelli.

"Nous voulons lancer des partenariats profitables aux deux parties. Il y a de grandes opportunités d'investissement dans ce domaine où les entreprises italiennes vont apporter leurs savoir-faire et maîtrise des technologies", a ajouté M. Giacomelli, lors d'un workshop sur l'industrie plastique, à Alger. Pour sa part, le directeur du Bureau pour la promotion des échanges de l'ambassade d'Italie (ICE) à Alger, Giuseppe Agostinacchio, a affirmé que le marché algérien intéressait "fortement" les entreprises italiennes qui sont "en quête de partenariat pour s'y installer".

"Quelque 160 entreprises italiennes sont présentes en Algérie depuis quelques années, mais nous tenons encore à renforcer notre position et donner un nouveau souffle au développement de cette filière", a-t-il ajouté.

Jugeant la règle 51/49%, régissant l'investissement étranger de "pénalisante" pour cette filière, M. Agostinacchio a indiqué, en outre, que les opérateurs italiens vont "tenter de s'adapter, d'autant que la dernière loi de finances comporte des dispositions favorisant les investissements directs étrangers (IDE)". L'Italie est le deuxième fournisseur de l'Algérie en machines et produits en plastique et caoutchouc, derrière la Chine, a rappelé le même responsable, précisant qu'en 2010, les exportations italiennes vers l'Algérie en la matière ont été estimées à 21 millions d'euros.

Plus d'une soixantaine de chefs d'entreprises algériennes spécialisées publiques et privées ont pris part à cet atelier afin de découvrir les récentes innovations technologiques et tenter de créer des partenariats dans ce créneau.

Le secteur de la plasturgie tarde à atteindre le niveau de développement escompté, en dépit des potentialités existantes et les facilités accordées par l'Etat aux PME, relèvent des professionnels.

Avec une consommation annuelle estimée à 1 million de tonnes de produits en plastique, l'Algérie importe plus de 500.000 tonnes d'Asie et d'Europe.

Les importations en produits de plastique sont estimées à 71,2 millions de dollars, alors que celles des machines de conditionnement ont atteint 132,9 millions de dollars en 2011, selon les chiffres du Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS).

Seulement 2.200 entreprises algériennes exercent dans cette filière industrielle et emploient 20.000 salariés, selon des données officielles.

Ce nombre est trop peu. Il faut lancer des investissements importants dans cette filière pour créer davantage d'emplois et réduire les quantités importées, s'accordaient à dire les opérateurs de la filière lors du 2ème salon international du plastique, caoutchouc et composites organisé en septembre dernier.

Support	APS	Date	27 Novembre 2012
Titre	Conférence arabe mardi prochain à Alger sur le développement des informations industrielles		

Une conférence sur le développement du secteur des informations industrielles dans les pays arabes sera organisée mardi prochain à Alger, a annoncé le ministère de l'Industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, co-organisateur de cette rencontre.

Organisée en collaboration avec l'Organisation arabe pour le développement industriel et minier (OADIM) et la Banque islamique de développement (BID), cette conférence tend à identifier les informations pouvant améliorer la compétitivité industrielle dans les pays arabes, selon un même communiqué du ministère.

Ce rendez-vous économique vise à identifier, chez les pays arabes, les contraintes rencontrées dans le secteur de l'industrie, à connaître les différentes données industrielles, à développer les échanges entre experts, et surtout encourager la coopération interarabe, avec des expériences partagées.

La conférence dégagera un plan d'action commun visant le développement de l'industrie, l'attractivité de l'investissement, le développement des produits industriels et enfin une amélioration conjointe de leur compétitivité, selon la même source.

Support	APS	Date	27 Novembre 2012
Titre	Séminaire à Rabat sur la "sécurité alimentaire et solidarités dans l'espace euro-méditerranéen		

Un séminaire sur la "sécurité alimentaire et solidarités dans l'espace euro-méditerranéen" s'est ouvert mardi à Rabat en présence de représentants des Conseils économiques et sociaux (CES) des deux rives de la Méditerranée dont Mohamed Seghir Babes, président du CNES et de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS).

L'objectif de cette rencontre d'une journée est notamment de débattre du rôle des Conseils économiques, sociaux et environnementaux dans l'espace méditerranéen sur la complexité et la gravité de la problématique de la sécurité alimentaire dans la région.

Il s'agit également lors de cette rencontre d'évaluer les politiques et stratégies actuelles, et leur impact sur la stabilité des pays de l'espace euro-méditerranéen. Les participants vont également débattre des politiques et mesures à prendre pour répondre au défi permanent de la sécurité alimentaire dans la région méditerranéenne, marquée par d'importants changements climatiques.

Plusieurs thèmes sont au programme de ce séminaire dont notamment "changement climatique et impact sur la sécurité alimentaire de la région", "politiques et stratégies agroalimentaires visant à améliorer la sécurité alimentaire : action solidaire et coopération" et "qualité nutritionnelle des aliments, alimentation et santé : un défi permanent de la sécurité alimentaire".

Le séminaire est co-organisé par le Conseil économique et le social marocain (CES) et le Conseil économique et social européen (CESE).